7DMC25

DOLLFUS-MIEG & Cie, Société anonyme

TERRITOIRE DE BELFORT

OFFICE PUBLIC
départemental
D'HABITATIONS A BON MARCHÉ

SECRÉTARIAT

BUREAUX
6, Rue des Nouvelles, 6
BELFORT

TÉLÉPHONE 2-52

Compte postal : N° 14346, DIJON

BELFORT, le 10 Juin 1930

Monsieur KRAFFT,
Directeur-Gérant des Etablissements D.M.C
à Mulhouse.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 7 juin au sujet de la parcelle de terrain de la rue Ernest Thierry-Mieg.

Les engagements des intéressés envers les architectes et les entrepreneurs n'ont pas été pris prématurément par eux puisque l'Office, qui se croyait propriétaire, leur a de toute bonne foi cèdé le terrain. Et il a fallu que Me HENRIOT soit appelé à dresser en même temps les actes de cession et les ouvertures de crédit hypothécaire pour que nous connaissions la situation faite par sa grande négligence.

Si votre promesse est en discussion et si vous croyez ne pas devoir tenir compte des engagements pris par les intéressés, il est inutile de continuer les pourparlers. Aujourd'hui même, et suivant votre conseil, je les informe des difficultés soulevées et les prie de s'entendre avec leurs architectes et entrepreneurs, lesquels ne manqueront pas de réclamer des dommages intérêts qui leur sont légitimement dus.

Il est indiscutable qu'en droit votre Société est toujours propriétaire de ce terrain; en fait la situation est différente.

Je ne manquerai pas de faire connaitre cette situation au Conseil d'Administration de l'Office à sa plus prochaine séance.

Lors de notre entretien chez M. MIELLET j'ai cru comprendre que votre refus de réaliser la vente est basé sur le prix de 2.000 frs l'are fixé par le Conseil d'Administration. Si mon impression est exacte il est facile de vous donner entière satisfaction.

Le terrain sera vendu au prix exact de revient et nous mettrons à la charge des quatre acqué-

reurs une participation dans les intérêts des dépenses faites par l'Office pour leur donner les avantages qu'ils trouveront par la construction des égoûts conduites d'eau,etc.. et celà jusqu'à la date du remboursement par la Ville d'une partie de ces dépenses,la différence étant partagée ensuite entre eux.

L'Office a tout à gagner en appliquant ce procédé.

Veuillez agréer,Monsieur,l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Secrétaire Général,

J. Fabre

TERRITOIRE DE BELFORT

OFFICE PUBLIC

BELFORT, le 5 Juin 1930

7 Juin 30.

Monsieur KRAFFT
Administrateur Gérant des Etablissements
DOLLFUS-MIEG et Cie, à MULHOUSE

Monsieur G a b e l ,
Secrétaire Général de l'Office Public
d'habitations à bon marché,
6, rue des Nouvelles
B E L F O R T .

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 5 courant et ne vous cache pas qu'elle ne répond pas à ce que j'attendais. En particulier, je n'ai pas l'impression que les marchés passés prématurément par quelques intéressés avec des entrepreneurs, doivent nous mettre devant une situation acquise.

Je crois donc qu'il sera utile que je revienne vous trouver à votre bureau un des jours de la semaine prochaine, et que nous reexaminions ensemble cette affaire. De toute façon, je vous prie de bien vouloir faire la nécessaire pour que les entrepreneurs ne commencent pas de travaux sur des terrains qui appartiennent toujours encore à DM: .

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

DOLLFUS-MIEG & Cie, Société anonyme

TERRITOIRE DE BELFORT

OFFICE PUBLIC
départemental
D'HABITATIONS A BON MARCHÉ

SECRÉTARIAT

BUREAUX
6, Rue des Nouvelles, 6
BELFORT

TÉLÉPHONE 2-52

Compte postal : N 14346, DIJON

BELFORT, le 5 Juin 1930

R 7/6

Monsieur KRAFFT
Administrateur Gérant des Etablissements
DOLLFUS-MIEG et Cie, à MULHOUSE

Monsieur,

Comme suite à notre entretien avec M. MIELLET, Député, Président du Conseil d'Administration de l'Office, au sujet de la parcelle de terrain de la rue Ernest Thierry-Mieg, et après avoir convoqué les quatre emprunteurs auxquels la parcelle est destinée pour la construction de maisons à bon marché, j'ai l'honneur de vous informer que les marchés sont passés avec les entrepreneurs et qu'ils ne peuvent revenir sur leurs engagements.

Dans ces conditions je vous serais obligé de vouloir bien signer l'acte de cession de ce terrain établi par Me HENRIOT, notaire à Belfort.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Secrétaire Général,

DOLLFUS-MIEG & Cie, Société anonyme

CONTENTIEUX

Terrains

Office public départemental d'Habitations à bon marché

Divers

1.- Destinations à donner aux terrains cédés à l'Office
2.- Ligne électrique (Rue d'Auxelles)
3.- Projet d'égout "Sous le Mont"
4.- Egout rue Ernest Chierry - Mieg

Rayon: C 16 N° 1

N°

MEMORANDUM

de DOLLFUS-MIEG & Cie
Société anonyme
CAPITAL SOCIAL : FR. 72,000,000

MULHOUSE, le 19

à

Le 24 Mars 1940, relevé les
listes 3 "Projet d'Egout sous le Mont"
et 4 "Egout Rue Ernest Thierry-Mieg"

2

LIGNE ELECTRIQUE (VIE D'AUXELLES)

ectrique
l'installa-
Belfort,
res entre
-
t, nous
bien nous
ure du
sur le
us adres-

veuillez
.-

Copie

Société
des
Houillères de Ronchamp
(Haute-Saône)

Ronchamp, le 6 Juillet 1911

14 Janvier 27

Office Public départemental
d'Habitations à Bon Marché
BELFORT

Cx.

Ligne à haute tension
électrique longeant
la Vie d'Auxelles.

Messieurs,

Donnant suite au désir que vous avez exprimé à feu Monsieur Brunhammer de posséder copie des lettres échangées avec les Houillères de Ronchamp et ayant pour objet de les autoriser à placer sur nos terrains, le long de la Vie d'Auxelles, une ligne de transport d'énergie électrique, nous vous remettons ci-joint, en copie :

lettre D M C du 29 Juillet 1907 adressée aux Houillères de Ronchamp,
lettre des Houillères de Ronchamp du juillet 1911 adressée à D M C,
réponse D M C du 10 Juillet 1911 aux Houillères de Ronchamp,
calque du 25 Juillet 1907 annexé à la lettre D M C du 29. 7.1907,
calque No. 225 du 14. 1.07 annexé à la lettre des Houillères de Ronchamp du 8.7.11.

Espérant que ces documents vous suffiront nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

P. Annexes

C o p i e

Société
des
Houillères de Ronchamp
(Haute-Saône)

Service électrique

Ronchamp, le 5 Juillet 1911

Messieurs DOLLFUS-MIEG et Cie.

B E L F O R T

1 plan

Lors du déplacement de notre ligne électrique Ronchamp - Belfort, Déplacement imposé par l'installation du Stand de la Société mixte de tir de Belfort, il avait été prévu deux pylônes intermédiaires entre les points A et B du plan No. 223 ci-joint.-

Ce travail n'ayant pas encore été fait, nous venons, Messieurs, vous demander de vouloir bien nous autoriser à placer un support en C' en bordure du chemin "La Vie d'Auxelles". Celui en C est sur le terrain de la Ville de Belfort à laquelle nous adressons même demande.-

Dans l'espoir d'une réponse favorable, veuillez agréer, Messieurs, nos salutations empressées.-

Le Directeur de la Société
des Houillères de Ronchamp

signé: illisible

Copie

10 Juillet 1911

Ligne d'Auxelles
20.000 Volts

Société des Houillères de
RONCHAMP
Hte. Saône

En réponse à votre lettre du 8 crt. nous venons vous informer que nous ne voyons pas d'inconvénient à vous autoriser au placement d'un support en C' sur notre terrain en bordure de la "Vie d'Auxelles", ceci aux conditions de notre lettre du 29 juillet bien entendu.

Agréez, Messieurs, nos salutations empressées.

signé: A. de MURALT

Copie

29 Juillet 1907

Société des Houillères de Ronchamp

Service électrique

R O N C H A M P

Vie d'Auxelles

30.000 Volts

Nous vous accusons réception de votre lettre du 23 court. et du plan nous indiquant les emplacements et dimensions des pylônes.

Après vérification du piquetage nous vous accordons l'autorisation demandée, d'installer sur notre propriété une ligne électrique à 30.000 voltes aux conditions spécifiées dans notre lettre du 30 Janvier 1907 que nous récapitulons comme suit :

1.) L'autorisation n'est qu'une simple tolérance et n'est accordée qu'à titre de bien plaire.

2.) La Société des Houillères de Ronchamp s'engage à déplacer ou à éloigner, à première réquisition de la Société Dollfus-Mieg et Cie. la ligne complète ou les poteaux ou pylônes qui lui seraient désignés. Elle aura dans ce cas à remettre le terrain dans son état primitif.

3.) Tous les dégâts qui seront occasionnés pendant l'installation de cette ligne ou pendant l'exploitation seront à la charge de la Société des Houillères de Ronchamp qui aura à remettre les lieux en état et à supporter tout dommage qui pourrait être causé par son fait à la Société Dollfus-Mieg et Cie.

4.) En général la Société des Houillères de Ronchamp sera responsable de tous les accidents ou avaries qui pourraient être occasionnés directement ou indirectement par sa ligne électrique ou par son personnel.

Cette responsabilité s'étend aussi aux réclamations en dommages et intérêts qui pourraient être adressées à la Société Dollfus-Mieg et Cie. à la suite d'un accident survenu à son personnel, à des fermiers ou à leurs gens, ou à des tiers, même si ceux-ci avaient été reconnus fautifs.

5.) La Société des Houillères de Ronchamp aura à remettre à la Société Dollfus-Mieg et Cie. 2 exemplaires du plan cadastral revêtus de sa signature et indiquant les emplacements exacts des poteaux. L'un de ces plans sera retourné à ladite Société contresigné par la Société Dollfus-Mieg et Cie.

6.) Toute modification au tracé de la ligne électrique indiqué sur le plan en question devra faire l'objet d'une demande écrite d'autorisation.

7.) La ligne devra être construite selon les règles de sécurité généralement admises.

8.) La Société des Houillères de Ronchamp aura à faire part à la Société Dollfus-Mieg et Cie. du commencement des travaux d'installation.

Veuillez nous confirmer que vous êtes d'accord avec les susdites conditions et nous envoyer signé les 2 exemplaires du plan cadastral dont il est question à l'art. 5.

Agréez, Messieurs, nos salutations empressées.

signé: A. de MURALT

19 Janvier 27

Cx.

Monsieur Eugène

DOLLFUS-MIEG & Cie, Société anonyme
(RETORDERIE)

FEUILLE DE CORRESPONDANCE

pour le service de l'établissement de Belfort

N°

~~Mulhouse~~ Belfort, le 30 Décembre 1926

Destination Monsieur de Haas de la maison D·M·C

Ps

Auriez-vous l'obligeance de m'envoyer copie de ou des lettres échangées avec les Houillères de Ronchamps, les autorisant à placer sur nos terrains (le long de la route d'Auxelles) une ligne de transport de force.

Ces terrains étant maintenant propriété de l'Office, ce dernier aurait à s'entendre avec Ronchamps pour le déplacement de cette ligne, qui ne peut plus rester à cet endroit encombrant de maisons d'habitation et pour ce faire, désirerait se rendre compte dans quelles conditions l'autorisation a été donnée par vous.

Bien cordialement à vous

Signature ou timbre de l'envoyeur

Eug Dumlaus

Expédié, inscrit, reçu le .....

par .....

Signé : .....

D·M·C — Impr. N° 57

Ces feuilles, lorsqu'elles contiendront des instructions, recommandations, avis d'arrivée ou d'expédition ou écritures à passer, seront numérotées et copiées au copie de lettres par l'envoyeur. — Une fois remplies et les commissions exécutées, elles seront renvoyées au Retordage et conservées. — Sont à considérer comme simples billets à détruire les feuilles auxquelles on ne donnera pas de numéros. — Écrire à l'encre.

19 janvier 27

Cx.

Monsieur Eugène L U X
Architecte Départemental
B E L F O R T

igne électrique
e d'Auxelles

Monsieur,

Nous vous accusons réception de votre lettre du 18 crt. En réponse à son contenu nous venons vous informer qu'en date du 14 crt. nous avons donné à l'Office Public Départemental d'Habitations à Bon Marché copie de la correspondance échangée avec la Société des Houillères de Ronchamp et relative à la ligne à haute tension électrique longeant la Vie d'Auxelles.

Nous vous invitons à réclamer cette correspondance de l'Office sus-mentionné et vous prions d'agréer Monsieur, nos sincères salutations.

EUGÈNE LUX
ARCHITECTE DÉPARTEMENTAL

BELFORT, LE 18 Janvier 1927

Dollfus-Mieg & Cie
Société Anonyme - Belfort

19.1.27

Messieurs

L'Office Public Départemental d'Habitations à Bon Marché de Belfort a demandé à l'administration Préfectorale de nous Houillères de Ronchamp le déplacement des lignes électriques à haute tension établies au droit du chemin de la Vie d'Aurelle qui délimite votre propriété du côté Ouest. Comme la majeure partie des Pylones ont été installés sur vos terrains et par conséquent sur ceux que vous nous avez cédés à l'Office, nous désirerions savoir dans quelles conditions, la Cie des Houillères de Ronchamp a été autorisée à occuper vos terrains pour la Construction de

ligne électrique à Haute tension en question

Veuillez agréer Monsieur,
l'expression de mes sentiments distingués

L'architecte de l'Office Public H.B.M.

DOLLFUS-MIEG & Cie, Société anonyme
(RETORDERIE)

FEUILLE DE CORRESPONDANCE

pour le service de l'établissement de Belfort

N° Cx.

~~Mulhouse~~ Belfort, le 18 janvier 1927.

Destination Monsieur de Muralt de la maison D·M·C

Nous vous adressons sous ce pli une lettre reçue de M. LUX, architecte, nous demandant des renseignements au sujet de la ligne électrique à haute tension qui passe sur nos terrains.

Nous croyons savoir que M. Brunhammer vous avait entretenu de cette question fin décembre.

Nous vous laissons le soin de répondre à M. LUX, et vous présentons, Monsieur, nos bien sincères salutations.

Signature ou timbre de l'envoyeur

Expédié, inscrit, reçu le .....

par .....

Signé : .....

D·M·C — Impr. N° 57

Ces feuilles, lorsqu'elles contiendront des instructions, recommandations, avis d'arrivée ou d'expédition ou écritures à passer, seront numérotées et copiées au copie de lettres par l'envoyeur. — Une fois remplies et les commissions exécutées, elles seront renvoyées au Retordage et conservées. — Sont à considérer comme simples billets à détruire les feuilles auxquelles on ne donnera pas de numéros. — Ecrire à l'encre.

1

DESTINATIONS A DONNER AUX TERRAINS

CEDES A L'OFFICE H.B.M.

Le document notarié s'y rapportant est annexé à
la vente Office H.B.M. du 16 septembre 1925 (No. 20).

CX.

DOLLFUS-MIEG & Cie, Société anonyme
(RETORDERIE)

FEUILLE DE CORRESPONDANCE

pour le service de l'établissement de Belfort

N° CX

~~Mulhouse~~ Belfort, le 12 Août 1930

Destination Monsieur Krafft de la maison D·M·C

J'ai bien reçu votre bulletin du 9 courant accompagnant les demandes à remettre à l'office Départemental.

Quant à Malic Augustin, il a quitté l'établissement fin Juin ainsi que ses filles ; je suppose qu'il travaille actuellement chez J. Koechlin & Cie où on a pu le loger. En tant qu'étranger, il ne pouvait bénéficier de la loi Loucheur pour l'acquisition d'une maison de l'Office.

Agréez, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Signature ou timbre de l'envoyeur

Expédié, inscrit, reçu le

par

Signé :

Ces feuilles, lorsqu'elles contiendront des instructions, recommandations, avis d'arrivée ou d'expédition ou écritures à passer, seront numérotées et copiées au copie de lettres par l'envoyeur. — Une fois remplies et les commissions exécutées, elles seront renvoyées au Retordage et conservées. — Sont à considérer comme simples billets à détruire les feuilles auxquelles on ne donnera pas de numéros. — Écrire à l'encre.

par

Signé :

DOLLFUS-MIEG & Cie, Société anonyme
(RETORDERIE)

FEUILLE DE CORRESPONDANCE

pour le service de l'établissement de Belfort

N° Cx.

Mulhouse ~~Belfort,~~ le 9 août *19* 30

Destination Monsieur Grosjean *de la maison* D·M·C

En réponse à votre feuille de correspondance du 8 crt. vous trouverez ci-joint,

1.) deux demandes d'obtention d'une maison d'habitation à bon marché pour les ouvriers Ludwig Albert et Antoine Camille, demandes que veuillez faire signer par les intéressés;

2.) une lettre d'appui de notre part qui devra être adressée à l'Office en même temps que les demandes de nos ouvriers.

Quel est le cas de Hatlec Augustin qui figurait sur votre liste d'avril a.c. et dont l'état de famille justifiait largement l'attribution d'une subvention de l'Etat pour l'achat d'une maison ?

Signature ou timbre de l'envoyeur

signé: E. K.

D·M·C — Imprr. N° 57

Expédié, inscrit, reçu le .....

par .....

Signé : .....

Ces feuilles, lorsqu'elles contiendront des instructions, recommandations, avis d'arrivée ou d'expédition ou écritures à passer, seront numérotées et copiées au copie de lettres par l'envoyeur. — Une fois remplies et les commissions exécutées, elles seront renvoyées au Retordage et conservées. — Sont à considérer comme simples billets à détruire les feuilles auxquelles on ne donnera pas de numéros. — Ecrire à l'encre.

Copie

Belfort, le 9 août 30

Cx.

Monsieur le Président de l'Office public
départemental d'Habitations à bon marché
B e l f o r t

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous transmettre par la présente deux demandes formulées par nos ouvriers Ludwig Albert et Antoine Camille, demandes tendant chacune à l'achat d'une maison individuelle construite par votre Office et destinée à la vente.

Etant donné que jusqu'à ce jour le nombre des logements attribués par votre Office à des personnes occupées dans notre Etablissement est de beaucoup inférieur à celui prévu par nos conventions avec l'Office, nous vous prions de bien vouloir donner une suite favorable aux deux demandes en question.

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le fait que les deux postulants, l'un en sa qualité de père de 4 enfants au dessous de 18 ans, l'autre à titre de mutilé de guerre au taux de 40 % et de père d'un enfant au-dessous de 18 ans, appartiennent aux catégories de bénéficiaires auxquelles la Loi Loucheur confère un droit de priorité et qui jouissent d'avantages particuliers en vue de l'acquisition d'une habitation à bon marché.

- de bien vouloir

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération très distinguée.

DOLLFUS-MIEG & Cie, Soc. an.
L'un des Directeurs-gérants:
Signé: Kraft

COPIE

Copie

Belfort, le 9 août 1930

Ludwig

Monsieur le Président de l'Office
public départemental d'Habitations à bon marché
B e l f o r t

Monsieur le Président,

Désirant me prévaloir des bénéfices accordés par la Loi Loucheur, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande tendant à l'acquisition de l'une des maisons individuelles construites par votre Office et destinées à la vente.

A l'appui de ma demande je me permets de vous fournir les indications suivantes :

Marié, je suis père de 4 enfants encore en bas âge dont l'aîné est âgé de 9 ans, les autres de 3 ans, respectivement de 1 1/2 an et de 5 mois. Je suis, par conséquent, susceptible de bénéficier et de la dispense de premier apport et de la subvention de l'Etat prévues par la Loi Loucheur. Occupé comme ouvrier graisseur dans les Etablissements Dollfus-Mieg & Cie., je ne dispose actuellement que d'un appartement beaucoup trop réduit pour les besoins de ma famille, appartement qui ne se compose que d'une chambre et d'une cuisine.

Je vous serais obligé de bien vouloir m'informer si et dans quelles conditions vous êtes disposé à me céder l'une des maisons en question.

...

C O P I E

Dans l'affirmative, je vous prierai de bien vouloir me faire connaître les formalités à remplir en vue de cette acquisition et de la réalisation du contrat de prêt s'y rattachant.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

COPIE

Copie

Belfort, le 9 août 1930

Monsieur le Président de l'Office public
départemental d'Habitations à bon marché
B e l f o r t

Monsieur le Président,

Désirant me prévaloir des avantages accordés par la Loi Loucheur, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande tendant à acquérir l'une des maisons individuelles construites par votre Office et destinées à la vente.

A l'appui de ma demande je me permets de vous fournir les indications suivantes :

Je suis mutilé de guerre au taux de 40 %, marié et père de trois enfants dont l'un âgé de 12 ans, les autres de 19 respectivement de 21 ans. A ce titre je suis susceptible de bénéficier de la réduction de l'apport personnel prévue par la Loi Loucheur. Occupé comme garde de nuit dans les Etablissements Dollfus-Mieg & Cie., je vous ai adressé, en son temps, une demande d'attribution de logement, demande restée sans suite jusqu'à ce jour.

Je vous serais obligé de bien vouloir m'informer si et dans quelles conditions vous êtes disposé à me céder l'une des maisons en question.

Dans l'affirmative, je vous prierai de bien vouloir

...

me faire connaître les formalités à remplir en vue de cette acquisition et de la réalisation du contrat de prêt s'y rattachant.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

LLFUS-MIEG & Cie
Société anonyme
BELFORT

Nom et prénom	Adresse	Composition de la famille	
		Total	Autres membres de la famille

ANTOINE Cam
garde de nu
mutilé de gu

LUDWIG Albe
f graisse

ans
ans
ans

ans
ans
an
mois.

DOLLFUS-MIEG & Cie, Société anonyme
(RETORDERIE)

FEUILLE DE CORRESPONDANCE

pour le service de l'établissement de Belfort

N°

~~Mulhouse~~ Belfort, le 8 août 1930.

Destination Monsieur KRAFFT de la maison D·M·C

En me référant à votre visite d'hier, je vous informe que notre graisseur LUDWIG Albert, qui ne comprend pas très bien le français, m'a demandé de bien vouloir le renseigner exactement au sujet de l'achat d'une maison de l'Office Départemental.

Les renseignements que je vous ai donnés hier sont bien exacts. L'Office ne louera plus ses maisons, mais cherchera à les vendre au fur et à mesure des vacances. Les acheteurs éventuels qui pourront bénéficier de la loi Loucheur n'auront pas de premier apport à faire mais bénéficieront au contraire de subventions.* J'ajoute que la facilité d'achat des Maisons construites dépendra plus ou moins de la bonne volonté de l'Office Départemental. Il paraitrait que la maison Runser× est pour ainsi dire déjà cédée, mais d'autres vont devenir vacantes, par exemple celle occupée par M. WALGER. Ludwig serait très heureux de devenir propriétaire. Il paie actuellement Fr 105,-

Signature ou timbre de l'envoyeur .....

* sous certaines conditions

Expédié, inscrit, reçu le

par × maison devenue libre et pour laquelle Ludwig postule.

Signé:

5.29

Ces feuilles, lorsqu'elles contiendront des instructions, recommandations, avis d'arrivée ou d'expédition ou écritures à passer, seront numérotées et copiées au copie de lettres par l'envoyeur. — Une fois remplies et les commissions exécutées, elles seront renvoyées au Retordage et conservées. — Sont à considérer comme simples billets à détruire les feuilles auxquelles on ne donnera pas de numéros. — Ecrire à l'encre.

Adresse	Composition de la famille	
	Total	Autres membres de la famille

DOLLFUS-MIEG & Cie, Société anonyme
(RETORDERIE)

ÉUILLE DE CORRESPONDANCE

pour le service de l'établissement de Belfort

N°

Mulhouse Belfort, le ..... *19* .....

Destination ..... - 2 - ..... *de la maison D·M·C*

pour 1 chambre et 1 cuisine. Il est graisseur à la Filature et donne toute satisfaction. Il est de plus pompier régulier, de sorte que nous aurions tout avantage à le voir loger près de l'Usine.

Un garde de nuit, ANTOINE Camille, a sollicité directement depuis longtemps un logement de l'Office. Il serait aussi désireux de devenir propriétaire.

LUDWIG et ANTOINE devront faire des demandes en règle à l'Office, mais il serait bon que de son côté la Maison intervienne.

Ci-joint une fiche de renseignements à ce sujet et en communication une brochure concernant les Habitations à Bon Marché.

Agréez, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Signature ou timbre de l'envoyeur

Expédié, inscrit, reçu le .....

par .....

Signé: .....

5.20

Ces feuilles, lorsqu'elles contiendront des instructions, recommandations, avis d'arrivée ou d'expédition, ou écritures à passer, seront numérotées et copiées au copie de lettres par l'envoyeur. — Une fois remplies et les commissions exécutées, elles seront renvoyées au Retordage et conservées. — Sont à considérer comme simples billets à détruire les feuilles auxquelles on ne donnera pas de numéros. — Écrire à l'encre.

COPIE

DOLLFUS-MIEG & Cie
Société anonyme
BELFORT

Nom et prénom	Adresse	Composition de la famille	
		Total	Autres membres de la famille
ANTOINE Camille garde de nuit mutilé de guerre 40 %	4, rue Traversière	5	sa femme un enfant 21 ans un enfant 19 ans un enfant 12 ans
LUDWIG Albert f graisseur	faubourg des Vosges "Luxhoff"	6	sa femme un enfant 9 ans un enfant 3 ans un enfant 1½ an un enfant 5 mois.

Belfort, le 8 aout 1930.

COPIE

Copie

25 avril 30

Cx.

Monsieur G a b l e
Secrétaire de l'Office Départemental
d'Habitations à Bon Marché
B E L F O R T

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 3 crt. et nous avons pris avec plaisir bonne note de votre intention de demander que les prochains logements vacants F/ soient attribués aux ménages de notre personnel dont nous vous remettrons les noms.

Nous vous remettons ci-jointe une première liste avec indications sur la composition des ménages; d'autres listes suivront au fur et à mesure des inscriptions que nous aurons.

Nous comptons bien qu'étant donné nos conventions, un droit de priorité nous sera reconnu pour les logements disponibles.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

DOLLFUS-MIEG & Cie, Soc. an.
L'un des Directeurs-gérants:
A. Kraffft

annexe: 1 liste

F/ maisons anciennes devenues disponibles
ou nouvelles constructions.

COPIE

Liste

des ménages inscrits pour l'obtention d'un logement à l'Office Départemental d'Habitations à Bon Marché

Nom et prénoms	Adresse	Composition de la famille	
		Total	Autres membres de la famille
1° SCHOENBERGER Jeanne Veuve Verment dévideuse D M C	46, rue de Cravanche	4	son père sa nièce un enfant 6 ans (enfant de la nièce)
2° HALLER Joseph contremaître D M C	21, rue de Thann	3	sa mère sa soeur (ouvrière chez D M C
3° SPIELMANN Albertine Veuve Meyer E. ouvrière D M C	22, rue de Madagascar	2	sa fille 18 ans (ouvrière chez DMC)
4° GUTZWILLER Jean-Baptiste tourneur D M C	Valdoie, rue de Turenne	3	sa femme sa fille 23 ans (ouvrière chez DMC)
5° MALEC Augustin ouvrier D M C	Hôtel du Lion Rouge faubourg de France	5	sa femme un enfant 6 ans une fille 13½ ans une fille 15½ " (ouvrières chez DMC)

COPIE

1er. juillet 29

Copie

TERRITOIRE DE BELFORT

OFFICE PUBLIC
départemental
D'HABITATIONS A BON MARCHÉ

SECRÉTARIAT

BUREAUX
6, Rue des Nouvelles, 6
BELFORT

TÉLÉPHONE 2-52

Compte postal : N° 14346, DIJON

BELFORT, le 3 Avril 1930

Monsieur le Directeur
des Etablissements Dollfus Mieg et Cie
à Mulhouse .

Monsieur le Directeur ,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 15 Mars dernier me signalant que vous avez actuellement une certain nombre de ménages qui demandent des logements et que vous seriez désireux de les satisfaire .

Je vous serais obligé de me donner les noms , adresses et composition de ces ménages (nombre et âge des enfants) et lorsque des vacances se produiront dans nos logements je demanderai à la Commission de les combler en les attribuant à ces ménages .

Veuillez agréer , Monsieur le Directeur , l'assurance de ma considération distinguée .

Secrétaire de l'Office ,

Copie

ler. juillet 29

15 mars 30

Monsieur G a b l e
Secrétaire de l'Office Départemental
d'Habitations à Bon Marché
B E L F O R T

Cx.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de nous référer à notre lettre du ler juillet 1929, au sujet des logements mis à disposition du personnel de notre Etablissement de Belfort, dans les maisons de l'Office départemental d'Habitations à Bon Marché.

Comme nous vous l'avons communiqué dans cette lettre, nous avons actuellement un certain nombre de ménages qui demandent des logements et que nous voudrions pouvoir satisfaire.

Nous comptons que vous voudrez bien nous informer dès que vous serez dans le cas de disposer de logements vacants ou de nouvelles constructions. Ceci conformément à ce qui a été bien convenu en son temps.

Nous espérons qu'il vous sera possible de nous donner très prochainement satisfaction à ce sujet.

Veuillez agréer entre-temps, Monsieur, nos salutations distinguées.

COPIE

Copie

ler. Juillet 29

Cx.

Monsieur G a b l e
Secrétaire de l'Office Départemental
d'Habitations à Bon Marché
B E L F O R T

Monsieur,

Nous avons l'honneur de nous référer à l'entretien que le soussigné a eu avec vous le 26 juin dr., au sujet des logements mis à disposition du personnel de notre Etablissement de Belfort dans les maisons de l'Office départemental d'Habitations à Bon Marché, et que nous désirons vous confirmer.

Comme nous avons eu l'occasion de vous l'exposer, et comme il ressort de la correspondance échangée en son temps avec Monsieur Miellet, votre président, il avait été convenu qu'en raison des cessions gratuites de terrain que nous avons faites à votre institution , un certain nombre de logements, soit au total 42, serait réservé à notre personnel. Le nombre de nos ménages logés actuellement dans les maisons existantes est de 12 seulement.

Nous avons pris bonne note de l'assurance que vous nous avez donnée, que tant dans les maisons encore à construire, que parmi celles qui deviendraient vacantes par la suite, sans que celles-ci soient nécessairement sur les terrains que nous vous avons cédés, vous réserverez de préférence des logements aux ménages que

.....

COPIE

nous désignerons, jusqu'à concurrence du chiffre ci-dessus.

Nous avons en outre convenu que si les familles nombreuses doivent être prises en premier lieu en considération, les logements ne leur seront pas réservés uniquement, mais que les autres ménages également en bénéficieront.

Nous avons actuellement 4 ménages qui demandent des logements, soit :

Mme.	J. Clement Vve	4 personnes
M.	J. Blondé	3 "
M.	J. Haller	3 "
M.	C. Viellard	3 "

Nous vous serons obligés, si vous voulez bien dès que des logements seront disponibles, nous en aviser, afin que nous puissions en informer les intéressés.

Veuillez agréer entre-temps, Monsieur, nos salutations distinguées.

DOLLFUS-MIEG & Cie, Soc. en
L'un des Directeurs-gérants :
Signé : Krafft

COPIE

voir lettre du 21.2.23 (t 45, N° 7)
" 6.5.26 et 15.6.26 (t 45 N° 8)

DOLLFUS MIEG & Cie, Société anonyme
(BETORDERIE)

FEUILLE DE CORRESPONDANCE
pour le service de l'établissement de Belfort
N° Cx.
Belfort, le 28 février 1927.

Monsieur de Muralt de la maison D·M·C

Cx.
25 avril 29

Monsieur Grosjean

En réponse à la question que vous m'avez posée, voici notre situation quant aux logements de l'Office départemental des habitations à bon marché de Belfort.

Nous avons fait à cet Office en particulier 2 cessions gratuites de terrain, et lors de chacune d'elle il a été convenu en raison de la subvention que nous faisions ainsi, que D M C aurait droit pour les personnes qu'elle désignerait à un certain nombre de logements , soit :

a) pour la première cession, à 22 logements pour familles nombreuses, ayant au moins 4 enfants au-dessous de 16 ans.

b) pour la deuxième cession, à 20 logements; il a été spécifié pour ces derniers qu'ils seraient destinés à des ménages, sans distinction du nombre d'enfants et cas échéant à des ménages sans enfants.

Signature ou timbre de l'envoyeur

Rambal

Signé

DOLLFUS-MIEG & Cie, Société anonyme
(RETORDERIE)

FEUILLE DE CORRESPONDANCE

pour le service de l'établissement de Belfort

N° Cx.

~~Mulhouse~~ Belfort, le 28 février 19 27.

Destination Monsieur de Muralt de la maison D·M·C

Office H.B.M.

Nous vous accusons réception de votre correspondance du 26 courant avec une lettre à l'adresse de M. MIELLET, que nous avons fait suivre, après en avoir pris connaissance.

Recevez, Monsieur, nos bien sincères salutations.

Signature ou timbre de l'envoyeur

Expédié, inscrit, reçu le

par

Signé :

D.M.C. — Impr. N° 57

Ces feuilles, lorsqu'elles contiendront des instructions, recommandations, avis d'arrivée ou d'expédition ou écritures à passer, seront numérotées et copiées au copie de lettres par l'envoyeur. — Une fois remplies et les commissions exécutées, elles seront renvoyées au Retordage et conservées. — Sont à considérer comme simples billets à détruire les feuilles auxquelles on ne donnera pas de numéros. — Ecrire à l'encre.

C O P I E

Mulhouse, le 26 février 1927

Cx.

26 février 27

Monsieur BONZON

Office H.B.M.

Ci-joint veuillez trouver une lettre datée du 26 ct. à l'adresse de Mr. Miellet que nous vous prions de lui faire parvenir après en avoir pris connaissance.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations.

1 annexe

COPIE

Mulhouse, le 26 février 1927

Monsieur M I E L L E T, député
Président de l'Office Public Départemental
d'Habitations à Bon Marché
B E L F O R T

Dérogation aux conditions particulières

Monsieur le Président,

Me. Henriot nous fait part de votre désir de nous voir consentir une dérogation aux "conditions particulières" des actes de cession passés avec l'Office d'Habitations [illegible], ayant pour objet de vous autoriser à créer une rue, dite du Commerce, où se trouveraient groupés des magasins ou établissements de commerce destinés au ravitaillement de la population habitant le quartier en création "Sous le Mont".

Ayant examiné la question avec l'attention qu'elle mérite, nous sommes aux regrets de devoir vous dire que, pour des raisons de principe, il ne nous est pas possible de donner suite au désir que vous nous avez fait exprimer.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

signé. E. Krafft

Belfort, le 15 février 1927. 28 février 27

JEAN HENRIOT
Notaire
à Belfort

Cx.

DOLLFUS-MIEG et Compagnie
Société Anonyme
Me. H E N R I O T
Notaire
à MULHOUSE
B E L F O R T

Dérogation aux conditions particulières
H.B.M.

Monsieur,

Possesseurs de votre lettre du 15 crt. que vous nous écriviez de la part de Mr. Miellet, Président de l'Office Public Départemental d'Habitations à Bon Marché, nous vous remettons ci-joint copie de la réponse que nous avons faite à sa suggestion de consentir une dérogation au texte des "conditions particulières" des cessions faites par notre Société à l'Office H.B.M.

Veuillez en prendre connaissance et agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

1 annexe

pp Henriot pp L. Nobany

HENRIOT
...EUR EN DROIT
NOTAIRE
...E DE LA BANQUE
BELFORT

DOLLFUS-MIEG et Compagnie
Société Anonyme
à MULHOUSE

Messieurs Les Directeurs-Gérants,

Monsieur le Président de l'Office Public d'Habitations à Bon Marché du Territoire de Belfort, me fait part de la nécessité qu'il y aurait d'apporter une modification au texte d'un paragraphe des "Conditions Particulières" des cessions faites par la Société DOLLFUS-MIEG et Compagnie à l'Office, et me charge de vous transmettre ses désidérata:

Dans ces sessions, il est en effet stipulé que le terrain cédé devra servir exclusivement à la construction d'habitations à bon marché, à leurs aisances et à ces jardins attenants, et aux habitations de votre Conseil d'Administration en date de l'application d'intérêt général de Septembre 1926, été étendue quant à son application, à certaines constructions d'intérêt général nettement spécifiées.

Mais si, à l'origine, l'obligation d'affecter le terrain cédé, exclusivement à la construction d'habitations à bon marché, correspondait très exactement au but poursuivi par l'Office qui était de construire rapidement des maisons pour familles nombreuses, à une époque où la crise de son devient aujourd'hui sentir, il est obligé de se porter se faisaient une rue par suite de la crise extraordinaire des constructions depuis le 6 août 1914 (le fait le ce quartier ajourd'hui très de l'exécution des commerces encore de ce stage lors de l'exécution des magasins de construction des maisons de commerce destinées au ravitaillement de la population habitant le quartier en création "Sous le Mont".

Ayant examiné la question avec l'attention qu'elle mérite, nous sommes aux regrets de devoir vous dire que, pour des raisons de principe, il ne nous est pas possible de donner suite au désir que vous nous avez fait exprimer.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

[signature]

26 février 27

Cx.

Monsieur M I E L L E T
Député, Président de l'Office Public
Départemental d'Habitations à
Bon Marché
B E L F O R T

Dérogation aux conditions particulières

Monsieur le Président,

Me. Henriot nous fait part de votre désir de nous voir consentir une dérogation aux "conditions particulières" des actes de cession passés avec l'Office d'Habitations à Bon Marché, ayant pour objet de vous autoriser à créer une rue, dite du Commerce, où se trouveraient groupés des magasins ou établissements de commerce destinés au ravitaillement de la population habitant le quartier en création "Sous le Mont".

Ayant examiné la question avec l'attention qu'elle mérite, nous sommes aux regrets de devoir vous dire que, pour des raisons de principe, il ne nous est pas possible de donner suite au désir que vous nous avez fait exprimer.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

[signature]

JEAN HENRIOT
DOCTEUR EN DROIT
NOTAIRE
1, RUE DE LA BANQUE
BELFORT
TÉLÉPHONE 3-04

Belfort, le 15 février 1927.

DOLLFUS-MIEG et Compagnie 26
Société Anonyme
à MULHOUSE

Messieurs Les Directeurs-Gérants,

Monsieur le Président de l'Office Public d'Habitations à Bon Marché du Territoire de Belfort, me fait part de la nécessité qu'il y aurait d'apporter une modification au texte d'un paragraphe des "Conditions Particulières" des cessions faites par la Société DOLLFUS-MIEG et Compahnie à l'Office, et me charge de vous transmettre ses désidérata:

Dans ces cessions, il est en effet stipulé que le terrain cédé devra servir exclusivement à la construction d'habitations à bon marché, à leurs aisances et dépendances, à des jardins attenants, et aux voies d'accès à ces habitation

Cette clause a, par délibération de votre Conseil d'Administration en date du du 28 septembre 1926, été étendue, quant à son application, à certaines constructions d'intérêt général nettement spécifiées.

Mais si, à l'origine, l'obligation d'affecter le terrain cédé, exclusivement à la construction d'habitations à bon marché, correspondait très exactement au but poursuivi par l'Office, qui était de construire rapidement des maisons pour familles nombreuses, à une époque où les difficultés de se loger se faisaient sentir, cette obligation devient aujourd'hui une gêne par suite de la rapide extension des constructions depuis 5 à 6 ans, du fait que ce quartier ajourd'hui très peuplé (et qui le sera encore davantage lors de l'exécution des programmes de constructions sur les années à venir) se trouve très éloigné des maisons de commerce nécessaires à son ravitaillement quotidien.

A raison des besoins de cette population, l'Office envisage la création d'une rue, dite du Commerce, où se trouveraient groupés les différents magasins ou établissements de commer-

ces nécessaires, à la vie quotidienne de ce quartier.

Les intentions de l'Office ne seraient pas bien entendu, de construire lui-même les bâtiments où devraient s'exercer ces différents commerces, mais de vendre le sol nécessaire à l'édification de ces immeubles, en imposant certaines clauses et charges nécessaires, y relatives, à envisager.

La clause stipulée aux "Conditions Particulières" des actes de cession ne lui permettrait de le faire, que si une dérogation par votre société lui en donnait l'autorisation.

Et c'est dans ce but que Monsieur le Président de l'Office me charge de vous demander de vouloir bien envisager un tempérament à cette clause, dans le sens que je viens de vous exposer.

Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, Messieurs les Directeurs-Gérants, l'expression de mes sentiments dévoués.

1 octobre 26

Monsieur J. HENRIOT

Notaire

BELFORT

Cx

Terrains Belfort

Monsieur,

Donnant suite au désir que vous avez exprimé récemment à Monsieur Krafft, nous vous remettons sous ce pli un extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration de notre Société duquel il ressort que la déclaration signée par le Président et annexée à l'acte d'échange intervenu entre Ville de Belfort et Office H.B.M. a la pleine et entière approbation du Conseil.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations empressées.

+ Une expédition de cet extrait, délivrée par Me Henriot notaire est annexée à l'expédition, déposée aux archives, de l'acte de vente D.me. — Office H.B.M. du 16 septembre 1925

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
de Dollfus-Mieg & Cie, Société anonyme à Mulhouse
au capital social de Frs: 40.000.000

Réunion du 28 septembre 1926

Administrateurs présents: MM. E. Thierry-Mieg
J. Scheurer
E. Dollfus
Alfred Engel
André Engel
E. Paravicini
A. Ressler .

Le Conseil d'Administration , après avoir pris connaissance de la déclaration suivante , faite par son Président et en son nom

"Le soussigné Monsieur Ernest Thierry-Mieg de-
"meurant à Mulhouse, agissant en qualité de Prési-
"dent du Conseil d'Administration de la Société
"Anonyme Dollfus-Mieg & Cie , expose que suivant
"acte reçu par Me Henriet, notaire à Belfort, le
"16 septembre 1925, la Société anonyme Dollfus-Mieg
"& Cie a vendu à l'Office public départemental
"d'habitations à bon marché du Territoire de Belfort
"une parcelle de terrain de la contenance de 3 hec-
"tares 21 ares 62 centiares sise à Belfort, lieudit
""Sous le Mont" , sous diverses conditions et no-
"tamment celle ci-après littéralement rapportée:

"Le terrain teinté en vert au plan ci-annexé,
"sous les lettres E.F.C.H. devra servir exclusive-
"ment à la construction d'habitations à bon marché,
"à leurs aisances et dépendances, et à des jardins
"attenants et aux voies d'accès à ces habitations."
"et déclare que dans l'esprit du Conseil d'Admi-
"nistration de la Société anonyme Dollfus-Mieg &
"Cie , les "aisances et dépendances" dont il est
"question dans la condition particulière ci-devant
"rapportée doivent s'entendre comme comprenant , en
"plus de ce qui est habituellement désigné sous ce
"terme, les constructions et installations d'inté-

" rêt général détaillées ci-après :
" 1) crèches , garderies d'enfants, écoles maternelles
" et groupes scolaires ,
" 2) édifices religieux,
" 3) dispensaires-infirmeries,
" 4) établissements de bains-douches, lavoirs et W-C
" publics,
" 5) bureaux de poste et de police,
" 6) monuments érigés à la mémoire des bienfaiteurs
" de l'Office d'habitations à bon marché .
" Fait à Mulhouse, le Dix août mil neuf cent vingt six
" pour servir et valoir ce que de droit."
et de l'esprit dans lequel elle a été faite , donne
sa pleine et entière approbation à cette déclaration .

Mulhouse , le trente septembre mil-neuf-cent-vingt-six

Pour extrait conforme
Deux Membres du Conseil d'Administration :

JEAN HENRIOT
DOCTEUR EN DROIT
NOTAIRE
1, RUE DE LA BANQUE
BELFORT
TÉLÉPHONE 3-04

13 août 1925

Dollfus. Mieg & Cie, Société Anonyme
à Mulhouse

Terrains Belfort.

Messieurs les Directeurs Gérants,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre pli du 11 c, & de vous en remercier.

J'ai remis aujourd'hui même à mon Confrère, Me Meissney, le document signé par Monsieur le Président du Conseil d'administration, & ai insisté pour que l'acte d'échange soit régularisé le plus tôt possible. Mon Confrère m'a promis qu'il insisterait à nouveau près de Monsieur le Maire pour qu'on en termine définitivement, dans le plus bref délai.

Veuillez croire, Messieurs les Directeurs Gérants, à l'expression de mes sentiments bien Dévoués.

H. Henriot

11 août 26

Monsieur J. HENRIOT
Notaire
BELFORT

Cx
Terrains Belfort

Monsieur,

Profitant de son passage à Mulhouse, Monsieur le Président du Conseil d'Administration de notre Société a signé le document dont le texte vous a été soumis et qui est destiné à appuyer l'intervention de Monsieur Krafft dans l'acte d'échange, entre Ville de Belfort et Office H.B.M., concernant le terrain qui nous a appartenu autrefois et où doit être édifié un groupe scolaire.

Vous trouverez ce document sous ce pli.

Si, comme nous le supposons, rien ne s'oppose plus à la régularisation de cet échange, nous vous prions d'insister et faire les démarches nécessaires pour qu'il intervienne dans le plus bref délai.

Veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

1/

Le soussigné Monsieur Ernest THIERRY-MIEG demeurant à Mulhouse, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société Anonyme Dollfus-Mieg et Cie., expose que suivant acte reçu par Me. Henriet notaire à Belfort, le 16 septembre 1925, la Société Anonyme Dollfus-Mieg et Cie. a vendu à l'Office public départemental d'habitations à bon marché du Territoire de Belfort une parcelle de terrain de la contenance de 3 hectares 21 ares 62 centiares, sise à Belfort, lieudit "Sous le Mont", sous diverses conditions et notamment celle ci-après littéralement rapportée :

"Le terrain teinté en vert au plan "ci-annexé, sous les lettres B.F.G.H. devra ser- "vir exclusivement à la construction d'habita- "tions à bon marché, a leurs aisances et dépen- "dances, et à des jardins attenants et aux voies "d'accès à ces habitations."

et déclare que dans l'esprit du Conseil d'Administration de la Société Anonyme Dollfus-Mieg et Cie., les "aisances et dépendances" dont il est question dans la condition particulière ci-devant rapportée doivent s'entendre comme comprenant, en plus de ce qui est habituellement désigné sous ce terme, les constructions et installations d'intérêt général détaillées ci-après:

1) crèches, garderies d'enfants, écoles maternelles et groupes scolaires,

2) édifices religieux,

3) dispensaires-infirmeries,

4) .....

DOLLFUS-MIEG & Cie Société anon

4)établissements de bains-douches, lavoirs et W-C. publics,

5)bureaux de poste et de police,

6)monuments érigés à la mémoire des bienfaiteurs de l'Office d'habitations à bon marché.

Fait à Mulhouse, le dix août mil neuf cent vingt-~~cinq~~ six, pour servir et valoir ce que de droit.

24 juillet 26

Cx
Terrains Belfort

Monsieur J. HENRIOT
Notaire
BELFORT

Monsieur,

En communication, nous vous remettons sous ce pli le projet du document à établir pour venir à l'appui de l'intervention de M. Krafft à l'acte d'échange entre Ville de Belfort et Office H.B.M.

Veuillez, après examen, nous retourner ce projet avec vos observations s'il y a lieu.

Agréez, Monsieur, nos salutations empressées.

Le soussigné

agissant en qualité de Vice-Président de la Société Anonyme Dollfus-Mieg et Cie. et en l'absence du Président, expose que suivant acte reçu par Me. Henriot, notaire a Belfort, le 16 septembre 1925, la Société Anonyme Dollfus-Mieg et Cie. a vendu à l'Office public départemental d'habitations à bon marché du Territoire de Belfort une parcelle de terrain de 3 hectares 21 ares 62 centiares, sise à Belfort, lieudit "Sous le Mont", sous diverses conditions et notamment celle ci-après littéralement rapportée:

"Le terrain teinté en vert au plan ci-annexé "sous les lettres E.F.G.H. devra servir exclusivement a "la construction d'habitations à bon marché, a leurs ai-"sances et dépendances, et à des jardins attenants et aux "voies d'accès à ces habitations."

et déclare que dans l'esprit du Conseil d'Administration de la Société Anonyme Dollfus-Mieg et Cie., les "aisances et dépendances" dont il est question dans la condition particulière ci-devant rapportée doivent s'entendre comme comprenant, en plus de ce qui est habituellement désigné sous ce terme, les constructions et installations d'intérêt général détaillées ci-après:

1)crèches, garderies d'enfants, écoles maternelles et groupes scolaires.

2)édifices religieux.

3)dispensaires-infirmeries

4)établissements de bains-douches, lavoirs et W.C publics.

5)bureaux de poste et de police.

6)terrains pour réunions sportives à l'exclusion de tout autre genre de réunion.

7)monuments érigés a la mémoire des bienfaiteurs de l'Office d'habtitations à bon marché.

Fait à ..... le ..... pour servir et valoir ce que de droit.

l'Office

Fait à

ce que de droit.

C/16 N° 2

Le soussigné

agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société Anonyme Dollfus-Mieg et Cie., expose que suivant acte reçu par Me. Henriot notaire à Belfort, le 16 septembre 1925, la Société Anonyme Dollfus-Mieg et Cie., a vendu à l'Office public départemental d'habitations à bon marché du Territoire de Belfort une parcelle de terrain de 3 hectares 21 ares 62 centiares, sise à Belfort, lieudit "Sous le Mont", sous diverses conditions et notamment celle ci-après littéralement rapportée :

> "Le terrain teinté en vert au plan ci-annexé
> "sous les lettres E.F.G.H. devra servir exclusivement à
> "la construction d'habitations à bon marché, à leurs ai-
> "sances et dépendances, et à des jardins attenants et aux
> "voies d'accès à ces habitations."

et déclare que dans l'esprit du Conseil d'Administration de la Société Anonyme Dollfus-Mieg et Cie., les "aisances et dépendances" dont il est question dans la condition particulière ci-devant rapportée doivent s'entendre comme comprenant, en plus de ce qui habituellement désigné sous ce terme, les constructions et installations d'intérêt général détaillées ci-après :

1) crèches, garderies d'enfants, écoles maternelles et groupes scolaires,

2) édifices religieux,

3) dispensaires-infirmeries,

4) établissements de bains-douches, lavoirs et W-C. publics,

5) bureaux de poste et de police,

~~6) terrains pour réunions sportives à l'exclusion de tout autre genre de réunion,~~

7) monuments érigés à la mémoire des bienfaiteurs de l'office d'habitations à bon marché.

Fait à le pour servir et valoir ce que de droit.

NE 3-04

elfort.

Dollfus. Mieg & Cie. Société Anonyme
à Mulhouse.

Messieu

accuse réc
pour en connaître

extrait de la d
société, accusé
mettraient a
ité vindicesse
nt que cette c
fort, ou de c
stitution d'un
des frais à
des pouvoirs
nge entre l'o

t extrait de
ut habiliter
addition de

— ~~Groupe de~~ bâtiments scolaires.
— ~~Ou~~ édifices religieux
— établissements de bains.
— Lavoir public
— terrains ~~de sport~~ pour
— réunions sportives, à l'exclusion
de tout autre genre de réunion.

ou

JEAN HENRIOT
DOCTEUR EN DROIT
NOTAIRE
1, RUE DE LA BANQUE
BELFORT
TÉLÉPHONE 3-04

9 Juillet 1925

Terrains Belfort.

Bollfus. Miey & Cie. Société Anonyme
à Mulhouse.

Messieurs les Directeurs Gérants,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 28 Juin dernier & de vous en remercier :

Je pensais pouvoir trouver dans le texte de l'extrait de la délibération du Conseil d'administration de votre Société, accusé à l'acte du 16 Septembre 1925, les mots qui permettraient à Monsieur Krafft de renoncer, au nom de la Société Venderesse, à la clause insérée audit acte, en tant seulement que cette clause frappe le terrain vendu à la Ville de Belfort, ou de consentir que ce même terrain soit affecté à la construction d'un groupe scolaire ; - &, je pensais, en vue d'éviter des frais à l'office, faire intervenir Monsieur Krafft, en vertu des pouvoirs contenus dans cet extrait, à l'acte d'échange entre l'office & la Ville, aux fins ci-dessus.

Malheureusement, je n'ai rien trouvé dans cet extrait de délibération du Conseil d'administration qui put habiliter Monsieur Krafft à une renonciation ou à une addition de ce genre ; - &, je me trouve dans

Rayon: C 16 N° 2

l'obligation de vous prier de vouloir faire prendre à votre Conseil d'administration une délibération donnant tous pouvoirs pour apporter à l'acte du 16 septembre 45 la modification dont s'agit.

Je considère en effet que le pouvoir de vendre appartenant au Conseil, c'est au Conseil seul qu'il appartient d'apporter une modification à un acte de vente.

Veuillez agréer, Messieurs les Directeurs Gérants, l'expression de mes sentiments dévoués.

[signature]

BOLLFUS-MIEG & C°

28 juin 26

Monsieur J. WENRIOT

Notaire

BELFORT

Cx

...ains Belfort

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 25 ...., nous vous informons que, comme vous le supposiez, nous sommes d'accord de renoncer à nous prévaloir, en ce qui concerne le terrain que l'Office H.B.M. doit céder à la Ville de Belfort pour l'édification d'un groupe scolaire, de la condition particulière insérée dans l'acte de vente du 14 septembre 1925 et de laquelle résultait pour l'Office l'obligation d'employer les terrains objet dudit acte à la construction exclusive de maisons d'habitations et de voies publiques les desservant.

Quant à la forme sous laquelle cette renonciation sera effectuée, aux frais de l'Office, bien entendu, nous vous laissons le soin de la déterminer et vous prions seulement de nous aviser lorsque vous pourrez recueillir notre signature à cet effet si, comme nous le pensons, l'autorisation préalable de notre Conseil d'Administration n'est pas nécessaire.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations empressées.

pp Prunel

JEAN HENRIOT
DOCTEUR EN DROIT
NOTAIRE
1, RUE DE LA BANQUE
BELFORT

TÉLÉPHONE 3-04

Echange
Ville Belfort et l'Office.

25 Juin 1925

Dolfus. Mieg & Cie, Société Anonyme
à Mulhouse.

Messieurs les Directeurs. Gérants,

Dans l'acte de vente par votre Société à l'Office Public d'Habitations à Bon Marché du Territoire de Belfort, à Belfort, en date du 16 7bre 1925, de 3 H. 21 A. 62 C., il a été, sous la rubrique "Conditions Particulières" stipulé la clause suivante, sous le § A:

" Le terrain teinté en vert au plan ci-annexé sous les lettres " E.F.G.H, devra servir exclusivement à la construction d'habitations à " bon marché, à leurs annexes, à dépendances, et à des jardins attenants, et " aux voies d'accès à ces habitations.

Or, dans la série des actes en cours d'échanges de vente entre votre Société, M. Seguin, la Ville de Belfort, l'Office Public, et l'Etat, une partie de ce terrain de 3 H. 21 A. 62 C., soit environ une contenance de 1 H. 50 C. environ, doit être cédée à la Ville de Belfort pour l'Office, en vue de l'établissement d'un groupe scolaire.

La construction de ce groupe scolaire aurait été, comme vous le savez, prévue sur le terrain que la Ville de Belfort cédera à M. Seguin; et son déplacement sur le terrain de 1 H. 50 environ que l'Office doit lui céder est la conséquence de

l'entente du 12 mars 1926 & du programme élaboré, & dont l'ensemble des diverses opérations forme un tout. -

Il importe donc aujourd'hui que votre Société renonce à l'exécution de la condition particulière § A. sus-énoncée, en ce qui concerne les 150 mes environs dont il s'agit.

Je vous serais obligé de me faire savoir si vous êtes d'accord en ce sens ; en cas d'affirmative, comme je le présume, nous pourrons envisager ensemble les formes & modalités de cette renonciation : soit par acte séparé, - soit par intervention à l'acte de cession par l'office à la Ville de Belfort.

Veuillez agréer, Messieurs les Directeurs-Gérants l'expression de mes sentiments dévoués

Henriot

DOLLFUS-MIEG & Cie, Société anonyme

CONTENTIEUX

Terrains

Office public départemental d'Habitations à bon marché

Demandes pour la vente de terrains

Rayon : C 16 N° 2

Janvier 29

septembre 38

Cx

Monsieur M I E L L E Z
Député de Belfort, Ancien Ministre
Président de l'Office Public d'Habitations
à Bon Marché du Territoire de Belfort.
3, rue du Général Strolz
B E L F O R T.

Monsieur le Ministre,

Nous vous accusons réception de votre lettre du 26 septembre écoulé, par laquelle vous nous demandez si, à défaut du terrain dont vous nous aviez demandé la cession par votre lettre du 3 juin dernier, notre Maison consentirait à céder à l'Office Public d'Habitations à Bon Marché du Territoire de Belfort, des bandes de terrain le long des rues Engel-Gros, Duvillard et Léon Bourgeois.

En réponse, nous ne pouvons que vous prier de vous reporter à notre lettre du 24 janvier 1929 dans laquelle, répondant à une demande de même nature, nous vous informions qu'il ne nous était pas possible d'y donner suite favorablement, les terrains cédés antérieurement à cet Office constituant l'ultime limite des cessions auxquelles nous pouvions nous résoudre.

Les raisons et considérations qui, à l'époque, nous ont dicté notre décision, n'ont actuellement rien perdu de leur valeur et c'est pourquoi nous sommes encore dans l'impossibilité de donner suite à votre dernière demande.

Nous vous prions de croire à tous nos regrets et d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Signé : Kraft

TERRITOIRE DE BELFORT

OFFICE PUBLIC
départemental
D'HABITATIONS
A BON MARCHÉ

SECRÉTARIAT

Bureaux :
3, Rue du Général Stralz
(près du CHAMP DE FOIRE)
BELFORT

TÉLÉPHONE 2-52

Compte Postal N° 14346 - Dijon

BELFORT, le 26 Septembre 1956

Monsieur le Directeur
des Etbs. Dolfus Mieg
& Cie.
à Mulhouse

Monsieur le Directeur,

Nous vous remercions d'avoir bien voulu examiner notre demande d'acquisition de terrains. Nous regrettons, naturellement que votre décision ne nous ait pas été favorable.

Mais si votre Société n'accepte pas de nous céder un lot de terrain, consentirait-elle, peut-être, à nous vendre des bandes de terrain, d'une profondeur de 25 à 30 mètres, le long des rues qui se trouvent en bordure de vos propriétés du Mont (rues E. Gros, Duvillard et L. Bourgeois) ?.

Nous nous excusons d'insister ainsi auprès de votre Société; si nous nous le permettons, c'est que nous savons rencontrer auprès de vous, une juste comprehension de nos besoins qui sont ceux des centaines de familles pauvres qui aspirent à sortir des taudis où trop souvent encore elles se trouvent contraintes de demeurer.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Président de l'Office

Député de Belfort

7 septembre 36

Monsieur Ed. M i e l l e t
Député de Belfort
Président de l'Office public départemental
d'Habitations à Bon Marché
3, Rue du Général Strolz
B e l f o r t

Cx.

Monsieur le Député,

Nous avons bien reçu votre lettre du 27 écoulé par laquelle vous nous rappelez la demande que vous nous avez adressée au mois de juin concernant l'achat par l'Office public départemental d'Habitations à Bon Marché, d'un terrain nous appartenant Avenue du Château d'Eau.

En réponse nous sommes au regret de vous informer que nous ne sommes pas disposés à nous défaire du terrain en question.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de notre considération distinguée.

Dollfus-Mieg & Cie., Soc. an.
L'un des Directeurs-gérants:

signé : Oswald

TERRITOIRE DE BELFORT

OFFICE PUBLIC
départemental
D'HABITATIONS
A BON MARCHÉ

SECRÉTARIAT

Bureaux :
3, Rue du Général Strolz
(PRÈS DU CHAMP DE FOIRE)
BELFORT

TÉLÉPHONE 2-52

Compte Postal N° 14346 - Dijon

BELFORT, le 27 Aout 1936

Monsieur K R A F T
Administrateur des Usines
D. M. C.
MULHOUSE

Monsieur KRAFT,

Je me permets de vous demander de bien vouloir me faire connaitre la décision prise par votre Société, au sujet de notre requête relative à la cession de terrains qui sont votre propriété, à Belfort sous-le-mont.

Je vous serais très reconnaissant de me fixer sur ce point dès qu'il vous sera possible.

Je vous en remercie d'avance.

Veuillez agréer, Monsieur KRAFT, l'expression de ma parfaite considération.

Le Président de l'Office

[signature]

Député de Belfort
Ancien Ministre

Nous pouvons répondre que dans les pénibles circonstances actuelles, nous ne tournons pas à même d'étudier cette question.

[signature]

TERRITOIRE DE BELFORT

OFFICE PUBLIC
départemental
D'HABITATIONS A BON MARCHÉ

SECRÉTARIAT

Bureaux :
3, Rue du Général Stroltz
(PRÈS DU CHAMP DE FOIRE)
BELFORT

TÉLÉPHONE 2-52

Compte Postal N° 14346 - Dijon

BELFORT, le 5 Juin 1936

Monsieur le Directeur des
Etablissements Dolfus Mieg
et Cie. à Belfort.

Monsieur le Directeur,

Le développement de notre organisme, auquel votre Société a si puissamment et si généreusement contribué, est devenu tel, qu'en dépit des quelques mille logements que nous possèdons, nous envisageons la construction de nouveaux groupes d'habitations à bon marché. Les terrains qui sont encore votre propriété, sous le Mont, notamment entre les rues du Chateau d'eau et E. Gros, seraient particulièrement bien situés pour la réalisation de nouveaux programmes d'H.B.M.; placés au centre du quartier du Mont, ils se prêteraient à l'installation d'oeuvres sociales, institutions auxquelles nous pouvons être amenés à nous occuper, en raison de la situation si difficile dans laquelle se débat la population ouvrière demeurant dans ce quartier.

Je me permets donc de faire appel une fois de plus à votre traditionnel esprit de bienfaisance, pour envisager la cession, à notre Office, de parcelles de terrains à batir, de préférence celle que je vous indique ci-dessus.

Je vous remercie de la bienveillante attention avec laquelle vous voudrez bien examiner notre requête, et vous exprime, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président de l'Office

Député de Belfort

TERRITOIRE DE BELFORT

OFFICE PUBLIC
départemental
D'HABITATIONS
A BON MARCHÉ

SECRÉTARIAT

Bureaux :
3, Rue du Général Stroltz
(PRÈS DU CHAMP DE FOIRE)
BELFORT

TÉLÉPHONE 2-52

Compte Postal N° 14346 - Dijon

BELFORT, le 5 Juin 1956

Monsieur le Président du Conseil
de Gérance des Etablissements
Dolfus Mieg et Cie.

Monsieur le Président,

Je me permets d'attirer votre attention sur une requête que j'adresse, par ce même courrier au Directeur de vos Usines de Belfort:

L'Office Départemental d'H.B.M. du Territoire de Belfort, au développement duquel vous avez si largement contribué, a construit plus d'un millier de logements. Ces logements sont actuellement tous occupés. Bien plus, des centaines de demandes sont encore en attente dans nos dossiers, sans qu'il nous soit possible de leur donner satisfaction. Cette faveur, dont jouissent nos logements, nous fait envisager la réalisation de nouveaux groupes d'H.B.M. Connaissant tout l'interêt que votre Société porte aux questions sociales, j'ai pensé que je ne m'adresserais pas, en vain, à vous en vous demandant la cession de terrains à batir, à proximité de notre quartier du Mont, pour lequel nous vous devons déja tant.

Vous êtes propriétaire d'une parcelle située entre l'Avenue du Château d'eau et de la rue E. Gros, qui nous conviendrait particulièrement bien. Placée au centre du quartier du Mont, ce serait l'emplacement idoine pour l'installation de services sociaux, le jour ou nos moyens nous permettraient de songer à de pareilles créations, dont la nécessité se fait durement sentir dans un quartier aussi populeux que ne l'est le Mont.

T.S.V.P.

Cie l'abandon gratuit de ce terrain

C'est cette parcelle, en particulier, que notre office désirerait acquérir.

Je vous remercie d'avance de votre sollicitude et vous exprime Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président de l'Office

Député de Belfort

DOLLFUS-MIEG & Cie
Société anonyme
BELFORT

Quartier " Sous le Mont "

23 chefs de famille DMC occupent des immeubles construits par l'Office des H.B.M. sur des terrains cédés par D M C.

38 ouvriers et ouvrières DMC non chefs de famille habitent
61 avec leurs parents ou maris, travaillant chez DMC ou ailleurs, demeurent dans des immeubles construits par l'Office des H.B.M. sur des terrains cédés par D M C.

5 chefs de famille DMC occupent des immeubles construits par l'Office des H.B.M. sur des terrains non cédés par D M C.

50 ouvriers, ouvrières et employés DMC non chefs de famille habitent avec leurs parents ou maris, travaillant chez DMC ou ailleurs, demeurent dans des immeubles construits par l'Office des H.B.M. sur des terrains non cédés par D M C.

Belfort, le 8 juin 1936

24 janvier 29

Cx.

Monsieur Ed. M i e l l e t
Président de l'Office public départemental
d'Habitations à Bon Marché
B E L F O R T

Monsieur,

Nous vous référons à votre lettre du 20 décembre dernier à Monsieur E. Thierry-Mieg, Président de notre Conseil d'Administration, par laquelle vous nous demandez au nom de l'Office d'Habitations à Bon Marché de Belfort, la cession d'une parcelle au nord des terrains de notre Usine, en bordure de la rue Léon Bourgeois.

Votre demande a eu notre meilleure attention, ceci tout spécialement en raison du but éminemment social que vous poursuivez. Cependant nous regrettons devoir vous informer, que nous ne pouvons y donner la suite favorable que vous avez désirée.

En effet, comme nous vous l'avions déjà exposé en son temps dans notre lettre du 15 juin 1926, les terrains que nous avons à ce moment cédés gratuitement à l'Office que vous présidez, représentaient l'ultime limite des cessions de terrain auxquelles nous pouvons nous résoudre. La partie que vous nous demandez aujourd'hui, est la même que celle que nous n'avons pu vous céder à l'époque. Elle représente un terrain que nous estimons nécessaire

....

figure au verso de la

Au nom du Conseil d'

pour les besoins futurs de notre entreprise, besoins que nous ne pouvons pas risquer de compromettre.

D'autre part, nous nous permettons de remarquer que les cessions que nous avons déjà consenties à votre Office, font une superficie de plus de 11 hectares; elles étaient une partie conséquente de nos terrains. A ceci vient s'ajouter la création de la rue E. Thierry-Mieg, voie de communication destinée principalement aux habitations de l'Office. Nous estimons avoir ainsi fait un sacrifice déjà fort important pour l'oeuvre que poursuit l'Office des Habitations à Bon Marché, oeuvre à laquelle nous avons désiré contribuer dans la mesure que nous estimions possible.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

3 janvier 29

Monsieur Ed. M i e l l e t

Président de l'Office public départemental

d'Habitations à Bon Marché

B E L F O R T

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 20 décembre dr., par laquelle vous m'entretenez des projets de l'Office d'Habitations à Bon Marché de Belfort et du désir que vous avez de voir notre Société y contribuer par une cession de terrains.

Votre demande aura notre meilleure attention, mais ce n'est que d'ici quelque temps que nous pourrons l'examiner et vous donner une réponse. Notre Société vous écrira donc dès que nous aurons pu prendre une décision.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

DOLLFUS-MIEG & Cie, Société anonyme
(RETORDERIE)

4 mars 25

TERRITOIRE DE BELFORT

OFFICE PUBLIC
départemental
D'HABITATIONS A BON MARCHÉ

SECRÉTARIAT

BUREAUX
6, Rue des Nouvelles, 6
BELFORT

TÉLÉPHONE 2-52

Compte postal : N 14346, DIJON

Belfort, le 20 décembre 1928

Monsieur Ernest THIERRY-MIEG,
Directeur Général des Etablissements DOLLFUS-MIEG et Cie,
à MULHOUSE.

Monsieur,

La loi du 13 Juillet 1928 (Loi Loucheur) prévoit un vaste programme de construction de maisons pour lutter contre la crise des logements qui sévit à Belfort plus que partout ailleurs. D'autres raisons très importantes au point de vue social militent en faveur de la pleine application de cette loi, raisons que je crois inutile de développer et que tous les industriels connaissent parfaitement.

L'Office d'Habitations à Bon Marché de Belfort a fait pendant ces dernières années un effort considérable qui le place au premier rang des organismes de cette nature; il doit accentuer cet effort pour lui permettre de donner satisfaction aux 600 demandes de logements que possède le secrétariat, ainsi qu'aux nombreuses demandes de constructions adressées par des petits épargnants qui désirent profiter des avantages de la dite loi.

Mais pour y arriver il est indispensable que l'Office soit aidé dans sa tâche.

La situation actuelle de l'Office est déficitaire tant du fait des constructions dont le prix de revient est très élevé, que de l'exploitation. Il ne possède donc aucuns fonds pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'exécution du vaste programme envisagé qui comprendra 400 à 500 logements. C'est pourquoi nous venons solliciter l'aide si précieuse de vos Etablissements.

La Société DOLLFUS MIEG et Cie possède Sous le Mont, à Belfort, un terrain situé à l'extrémité Nord de la rue Engel-Gros et en bordure des rues Ernest Duvillard, Léon Bourgeois et Vie d'Auxelles, formant une enclave dans les immeubles déjà construits par l'Office. Le plan de ce terrain figure au verso de la présente.

Au nom du Conseil d'Administration de l'Office, j'ai l'honneur de demander à la Société DOLLFUS MIEG et Cie l'abandon gratuit de ce terrain sur lequel se-

-raient édifiées des maisons destinées à devenir la propriété des occupants, c'est à dire des ménages intéressants, sérieux et ayant des principes d'économie. Il est bien entendu que la préférence serait donnée aux employés et ouvriers de vos Etablissements qui désireraient bénéficier des avantages de la loi Loucheur.

Connaissant les sentiments de haute philantropie des dirigeants de vos Etablissements nous avons l'espoir que vous voudrez bien examiner notre demande et lui donner une suite favorable. D'avance nous vous en exprimons toute notre gratitude.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée et de mes sentiments dévoués.

Ed. MIELLET, Président de l'Office H.B.M
Député de Belfort.

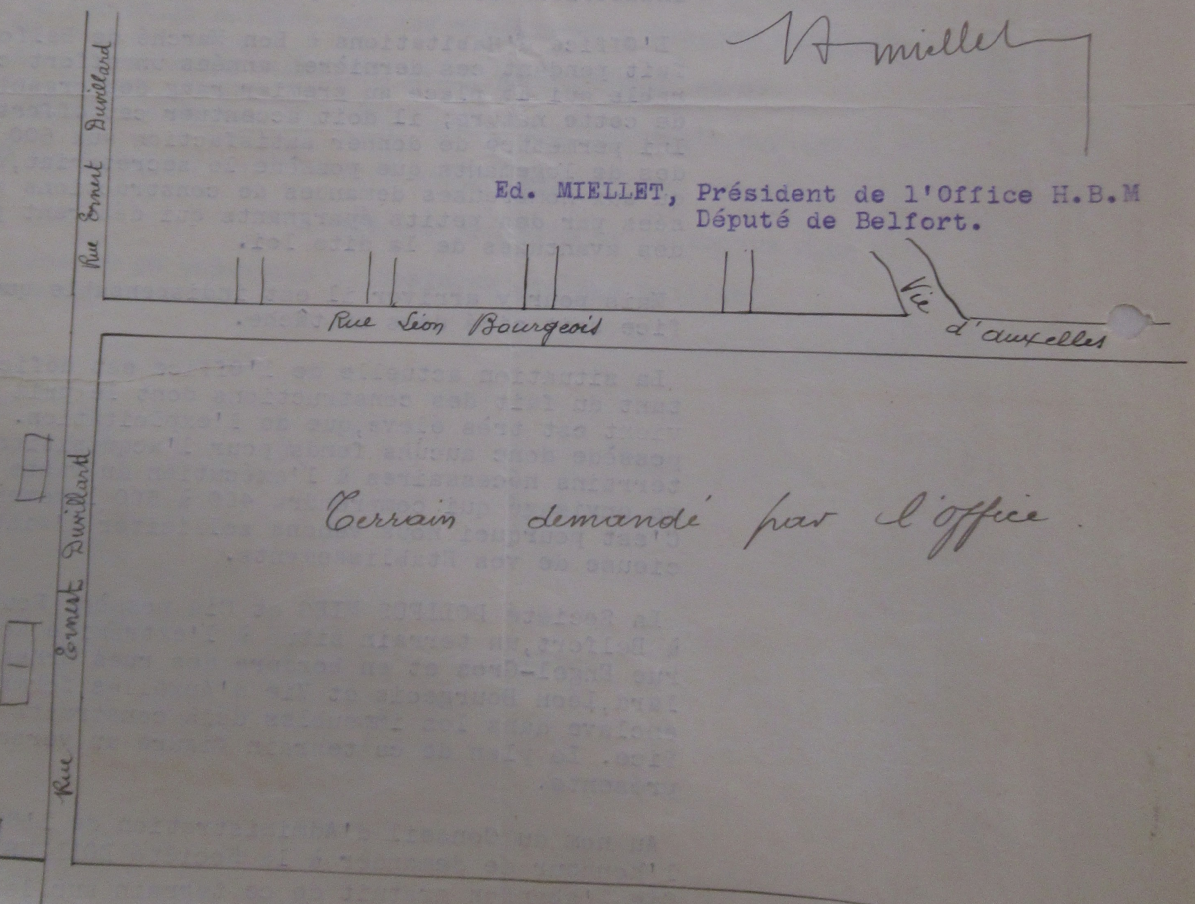

DOLLFUS-MIEG & Cie, Société anonyme
(RETORDERIE)

FEUILLE DE CORRESPONDANCE

pour le service de l'établissement de Belfort

N°

~~Mulhouse~~ Belfort, le 11 Mars 1926

Destination Monsieur de Muralt de la maison D·M·C

J'ai l'avantage de vous accuser réception de votre correspondance du 9 ct., contenant une lettre à l'adresse du Chef de gare de Belfort, qui a été remise par mes soins.

D'autre part, veuillez noter que je suis en possession de votre petit mot concernant le terrain à céder éventuellement à Mr Gable, terrain situé à l'intersection des rues Jean Dollfus et la rue projetée derrière l'Usine gaz.

Mr Gable viendra voir l'endroit un de ces jours et me donnera sa réponse après

Bien cordialement à vous

Signature ou timbre de l'envoyeur

Guy Sunshauer

Expédié, inscrit, reçu le

par

Signé :

D·M·C — Impr. N° 57

Ces feuilles, lorsqu'elles contiendront des instructions, recommandations, avis d'arrivée ou d'expédition ou écritures à passer, seront numérotées et copiées au copie de lettres par l'envoyeur. — Une fois remplies et les commissions exécutées, elles seront renvoyées au Retordage et conservées. — Sont à considérer comme simples billets à détruire les feuilles auxquelles on ne donnera pas de numéros. — Ecrire à l'encre.

4 mars 26

Cx.

Monsieur Victor CABLE
Secrétaire Général de l'Office Public
Départemental d'Habitations à
Bon Marché
6, rue des Nouvelles
B E L F O R T

Terrain D M C

Monsieur,

Nous vous accusons réception de votre lettre du 16 écoulé par laquelle vous nous demandez la cession d'une parcelle de terrain à prendre sur une bande nous appartenant en bordure de l'Avenue des Usines, à proximité du Fort des Barres.

Ayant examiné votre demande, nous avons l'honneur de vous informer que, pour différentes raisons, il ne nous est pas possible de nous prononcer en ce moment sur l'objet de votre requête.

Nous espérons toutefois pouvoir vous répondre avant longtemps et, en attendant, vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Belfort, le 16 Février 1926

4 mars 26

Cx. DOLLFUS-MIEG & Cie, Société anonyme
(RETOUR)

FEUILLE DE CORRESPONDANCE
pour le service de l'établissement de Belfort
N°

Monsieur Victor GABLE
Secrétaire Général de l'Office Public
Départemental d'Habitations à
Bon Marché
6, rue des Nouvelles
BELFORT

~~Mulhouse~~ Belfort, le 1er mars 1926

Personnalité Monsieur Kraft de la maison D.M.C.

Terrain D.M.C.

Monsieur,

Nous vous accusons réception de votre lettre du 16 écoulé par laquelle vous nous demandez la cession d'une parcelle de terrain à prendre sur une bande nous appartenant en bordure de l'Avenue des Usines, à proximité du Fort des Barres.

Ayant examiné votre demande, nous avons l'honneur de vous informer que, pour différentes raisons, il ne nous est pas possible de nous prononcer en ce moment sur l'objet de votre requête.

Nous espérons toutefois pouvoir vous répondre avant longtemps et, en attendant, vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Chef de l'Envoyeur

Expédié, inscrit, reçu le

Signé

DOLLFUS-MIEG & Cie, Société anonyme
(RETORDERIE)

FEUILLE DE CORRESPONDANCE

pour le service de l'établissement de Belfort

N°

~~Mulhouse~~ Belfort, le 1er Mars 1926

Destination Monsieur Krafft de la maison D·M·C

Veuillez trouver sous ce pli, une demande de Mr Gâble d'un terrain pour construire.

Mr Gâble est le 3e adjoint de la Ville dans ses attributions à la Mairie, est compris le service des eaux.

D'autre part, il est Secrétaire Général de l'Office des Habitations à Bon Marché

Signature ou timbre de l'envoyeur

Cordt à vous Eug Sunlaw

Expédié, inscrit, reçu le

par

Signé :

D·M·C — Impr. N° 57

Ces feuilles, lorsqu'elles contiendront des instructions, recommandations, avis d'arrivée ou d'expédition ou écritures à passer, seront numérotées et copiées au copie de lettres par l'envoyeur. — Une fois remplies et les commissions exécutées, elles seront renvoyées au Retordage et conservées. — Sont à considérer comme simples billets à détruire les feuilles auxquelles on ne donnera pas de numéros. — Ecrire à l'encre.

TERRITOIRE DE BELFORT

OFFICE PUBLIC
départemental
d'Habitations à Bon Marché

SECRÉTARIAT

Belfort, le 16 Février 1926

Monsieur le DIRECTEUR GÉNÉRAL de la
Société DOLLFUS MIEG et Cie, à
Belfort.

Monsieur le Directeur Général,

Recherchant un terrain pour y construire une maison dans laquelle j'installerais les bureaux du Secrétariat général et de la Recette de l'Office Public Départemen-tal d'Habitations à Bon Marché, et qui servirait en mê-me temps à mon logement personnel, j'ai l'honneur de vous prier de me cèder la parcelle de terrain que votre Société possède Avenue des Usines, à proximité du Fort Hatry.

Séparée de vos autres propriétés et trop restreinte pour vous permettre de l'utiliser aux besoins de votre industrie, cette parcelle conviendrait parfaitement pour l'usage auquel je la destinerais. En effet, ces services placés à cet endroit peu éloigné du centre des propriété-tés de l'Office, faciliteraient considérablement l'ad-ministration et la surveillance des nombreux locatai-res dont j'aurai la charge.

Espérant que vous voudrez bien donner une suite favo-rable à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

V. Gable

GABLE Victor, Secrétaire Général de l'Office H.B.M.
6, Rue des Nouvelles, à Belfort.

DOLLFUS-MIEG & Cie, Société anonyme
(RETORDERIE)

FEUILLE DE CORRESPONDANCE

pour le service de l'établissement de Belfort

N°

~~Mulhouse~~ Belfort, le 13 Décembre 1923

Destination Monsieur Krafft de la maison D·M·C

J'ai l'avantage de vous adresser avec la présente, le plan d'ensemble des constructions (maisons ouvrières) qui se feront courant l'année prochaine dans le finage derrière nos Usines.

Les maisons sur le terrain que vous avez cédé à l'office qui seront réservées aux familles ouvrières désignées par [illegible] sont marquées sur ce plan qui est à conserver au Contentieux. C'est à la demande de Mr Brunhammer que la répartition a été faite comme l'indique le plan; cette répartition est avantageuse pour nous.

Signature ou timbre de l'envoyeur

Cordt à vous Eug Brunhammer

EK

13-12-23

Expédié, inscrit, reçu le

par

Signé :

D·M·C — Impr. N° 57

Ces feuilles, lorsqu'elles contiendront des instructions, recommandations, avis d'arrivée ou d'expédition ou écritures à passer, seront numérotées et copiées au copie de lettres par l'envoyeur. — Une fois remplies et les commissions exécutées, elles seront renvoyées au Retordage et conservées. — Sont à considérer comme simples billets à détruire les feuilles auxquelles on ne donnera pas de numéros. — Ecrire à l'encre.

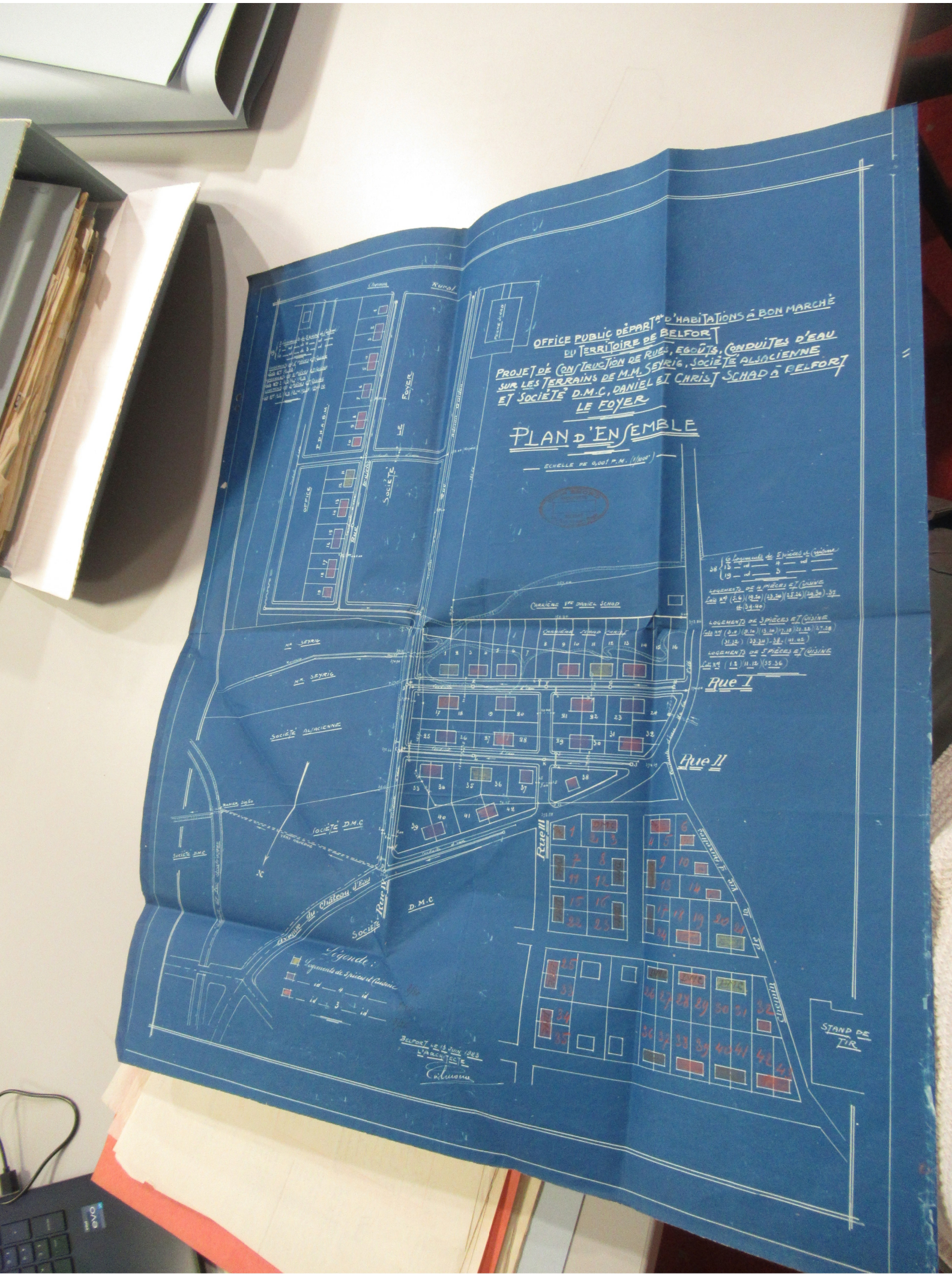
OFFICE PUBLIC DÉPART.T D'HABITATIONS À BON MARCHÉ
DU TERRITOIRE DE BELFORT
PROJET DE CONSTRUCTION DE RUES, EGOUTS, CONDUITES D'EAU
SUR LES TERRAINS DE M.M. SEYRIG, SOCIÉTÉ ALSACIENNE
ET SOCIÉTÉ D.M.C, DANIEL ET CHRIST SCHAD À BELFORT
LE FOYER
PLAN D'ENSEMBLE
ECHELLE DE 0,001 P.M. (1/1000e)
Rue I
Rue II
Rue III
Rue IV
Rue V
Rue VI
Rue VII
Rue VIII
Rue IX
Rue X
Rue XI
Rue XII
Rue XIII
Rue XIV
Rue XV
Rue XVI
Rue XVII
Rue XVIII
Rue XIX
Rue XX
Rue XXI
Rue XXII
Rue XXIII
Rue XXIV
Rue XXV
Rue XXVI
Rue XXVII
Rue XXVIII
Rue XXIX
Rue XXX
Rue XXXI
Rue XXXII
Rue XXXIII
Rue XXXIV
Rue XXXV
Rue XXXVI
Rue XXXVII
Rue XXXVIII
Rue XXXIX
Rue XL
Rue XLI
Rue XLII
Rue XLIII
Rue XLIV
Rue XLV
Rue XLVI
Rue XLVII
Rue XLVIII
Rue XLIX
Rue L
Rue LI
Rue LII
Rue LIII
Rue LIV
Rue LV
Rue LVI
Rue LVII
Rue LVIII
Rue LIX
Rue LX
Rue LXI
Rue LXII
Rue LXIII
Rue LXIV
Rue LXV
Rue LXVI
Rue LXVII
Rue LXVIII
Rue LXIX
Rue LXX
Rue LXXI
Rue LXXII
Rue LXXIII
Rue LXXIV
Rue LXXV
Rue LXXVI
Rue LXXVII
Rue LXXVIII
Rue LXXIX
Rue LXXX
Rue LXXXI
Rue LXXXII
Rue LXXXIII
Rue LXXXIV
Rue LXXXV
Rue LXXXVI
Rue LXXXVII
Rue LXXXVIII
Rue LXXXIX
Rue XC
Rue XCI
Rue XCII
Rue XCIII
Rue XCIV
Rue XCV
Rue XCVI
Rue XCVII
Rue XCVIII
Rue XCIX
Rue C
Rue CI
Rue CII
Rue CIII
Rue CIV
Rue CV
Rue CVI
Rue CVII
Rue CVIII
Rue CIX
Rue CX
Rue CXI
Rue CXII
Rue CXIII
Rue CXIV
Rue CXV
Rue CXVI
Rue CXVII
Rue CXVIII
Rue CXIX
Rue CXX
Rue CXXI
Rue CXXII
Rue CXXIII
Rue CXXIV
Rue CXXV
Rue CXXVI
Rue CXXVII
Rue CXXVIII
Rue CXXIX
Rue CXXX
Rue CXXXI
Rue CXXXII
Rue CXXXIII
Rue CXXXIV
Rue CXXXV
Rue CXXXVI
Rue CXXXVII
Rue CXXXVIII
Rue CXXXIX
Rue CXL
Rue CXLI
Rue CXLII
Rue CXLIII
Rue CXLIV
Rue CXLV
Rue CXLVI
Rue CXLVII
Rue CXLVIII
Rue CXLIX
Rue CL
Rue CLI
Rue CLII
Rue CLIII
Rue CLIV
Rue CLV
Rue CLVI
Rue CLVII
Rue CLVIII
Rue CLIX
Rue CLX
Rue CLXI
Rue CLXII
Rue CLXIII
Rue CLXIV
Rue CLXV
Rue CLXVI
Rue CLXVII
Rue CLXVIII
Rue CLXIX
Rue CLXX
Rue CLXXI
Rue CLXXII
Rue CLXXIII
Rue CLXXIV
Rue CLXXV
Rue CLXXVI
Rue CLXXVII
Rue CLXXVIII
Rue CLXXIX
Rue CLXXX
Rue CLXXXI
Rue CLXXXII
Rue CLXXXIII
Rue CLXXXIV
Rue CLXXXV
Rue CLXXXVI
Rue CLXXXVII
Rue CLXXXVIII
Rue CLXXXIX
Rue CXC
Rue CXCI
Rue CXCII
Rue CXCIII
Rue CXCIV
Rue CXCV
Rue CXCVI
Rue CXCVII
Rue CXCVIII
Rue CXCIX
Rue CC
Rue CCI
Rue CCII
Rue CCIII
Rue CCIV
Rue CCV
Rue CCVI
Rue CCVII
Rue CCVIII
Rue CCIX
Rue CCX
Rue CCXI
Rue CCXII
Rue CCXIII
Rue CCXIV
Rue CCXV
Rue CCXVI
Rue CCXVII
Rue CCXVIII
Rue CCXIX
Rue CCXX
Rue CCXXI
Rue CCXXII
Rue CCXXIII
Rue CCXXIV
Rue CCXXV
Rue CCXXVI
Rue CCXXVII
Rue CCXXVIII
Rue CCXXIX
Rue CCXXX
Rue CCXXXI
Rue CCXXXII
Rue CCXXXIII
Rue CCXXXIV
Rue CCXXXV
Rue CCXXXVI
Rue CCXXXVII
Rue CCXXXVIII
Rue CCXXXIX
Rue CCXL
Rue CCXLI
Rue CCXLII
Rue CCXLIII
Rue CCXLIV
Rue CCXLV
Rue CCXLVI
Rue CCXLVII
Rue CCXLVIII
Rue CCXLIX
Rue CCL
Rue CCLI
Rue CCLII
Rue CCLIII
Rue CCLIV
Rue CCLV
Rue CCLVI
Rue CCLVII
Rue CCLVIII
Rue CCLIX
Rue CCLX
Rue CCLXI
Rue CCLXII
Rue CCLXIII
Rue CCLXIV
Rue CCLXV
Rue CCLXVI
Rue CCLXVII
Rue CCLXVIII
Rue CCLXIX
Rue CCLXX
Rue CCLXXI
Rue CCLXXII
Rue CCLXXIII
Rue CCLXXIV
Rue CCLXXV
Rue CCLXXVI
Rue CCLXXVII
Rue CCLXXVIII
Rue CCLXXIX
Rue CCLXXX
Rue CCLXXXI
Rue CCLXXXII
Rue CCLXXXIII
Rue CCLXXXIV
Rue CCLXXXV
Rue CCLXXXVI
Rue CCLXXXVII
Rue CCLXXXVIII
Rue CCLXXXIX
Rue CCXC
Rue CCXCI
Rue CCXCII
Rue CCXCIII
Rue CCXCIV
Rue CCXCV
Rue CCXCVI
Rue CCXCVII
Rue CCXCVIII
Rue CCXCIX
Rue CCC
Rue CCCI
Rue CCCII
Rue CCCIII
Rue CCCIV
Rue CCCV
Rue CCCVI
Rue CCCVII
Rue CCCVIII
Rue CCCIX
Rue CCCX
Rue CCCXI
Rue CCCXII
Rue CCCXIII
Rue CCCXIV
Rue CCCXV
Rue CCCXVI
Rue CCCXVII
Rue CCCXVIII
Rue CCCXIX
Rue CCCXX
Rue CCCXXI
Rue CCCXXII
Rue CCCXXIII
Rue CCCXXIV
Rue CCCXXV
Rue CCCXXVI
Rue CCCXXVII
Rue CCCXXVIII
Rue CCCXXIX
Rue CCCXXX
Rue CCCXXXI
Rue CCCXXXII
Rue CCCXXXIII
Rue CCCXXXIV
Rue CCCXXXV
Rue CCCXXXVI
Rue CCCXXXVII
Rue CCCXXXVIII
Rue CCCXXXIX
Rue CCCXL
Rue CCCXLI
Rue CCCXLII
Rue CCCXLIII
Rue CCCXLIV
Rue CCCXLV
Rue CCCXLVI
Rue CCCXLVII
Rue CCCXLVIII
Rue CCCXLIX
Rue CCCL
Rue CCCLI
Rue CCCLII
Rue CCCLIII
Rue CCCLIV
Rue CCCLV
Rue CCCLVI
Rue CCCLVII
Rue CCCLVIII
Rue CCCLIX
Rue CCCLX
Rue CCCLXI
Rue CCCLXII
Rue CCCLXIII
Rue CCCLXIV
Rue CCCLXV
Rue CCCLXVI
Rue CCCLXVII
Rue CCCLXVIII
Rue CCCLXIX
Rue CCCLXX
Rue CCCLXXI
Rue CCCLXXII
Rue CCCLXXIII
Rue CCCLXXIV
Rue CCCLXXV
Rue CCCLXXVI
Rue CCCLXXVII
Rue CCCLXXVIII
Rue CCCLXXIX
Rue CCCLXXX
Rue CCCLXXXI
Rue CCCLXXXII
Rue CCCLXXXIII
Rue CCCLXXXIV
Rue CCCLXXXV
Rue CCCLXXXVI
Rue CCCLXXXVII
Rue CCCLXXXVIII
Rue CCCLXXXIX
Rue CCCXC
Rue CCCXCI
Rue CCCXCII
Rue CCCXCIII
Rue CCCXCIV
Rue CCCXCV
Rue CCCXCVI
Rue CCCXCVII
Rue CCCXCVIII
Rue CCCXCIX
Rue CD
Rue CDI
Rue CDII
Rue CDIII
Rue CDIV
Rue CDV
Rue CDVI
Rue CDVII
Rue CDVIII
Rue CDIX
Rue CDX
Rue CDXI
Rue CDXII
Rue CDXIII
Rue CDXIV
Rue CDXV
Rue CDXVI
Rue CDXVII
Rue CDXVIII
Rue CDXIX
Rue CDXX
Rue CDXXI
Rue CDXXII
Rue CDXXIII
Rue CDXXIV
Rue CDXXV
Rue CDXXVI
Rue CDXXVII
Rue CDXXVIII
Rue CDXXIX
Rue CDXXX
Rue CDXXXI
Rue CDXXXII
Rue CDXXXIII
Rue CDXXXIV
Rue CDXXXV
Rue CDXXXVI
Rue CDXXXVII
Rue CDXXXVIII
Rue CDXXXIX
Rue CDXL
Rue CDXLI
Rue CDXLII
Rue CDXLIII
Rue CDXLIV
Rue CDXLV
Rue CDXLVI
Rue CDXLVII
Rue CDXLVIII
Rue CDXLIX
Rue CDL
Rue CDLI
Rue CDLII
Rue CDLIII
Rue CDLIV
Rue CDLV
Rue CDLVI
Rue CDLVII
Rue CDLVIII
Rue CDLIX
Rue CDLX
Rue CDLXI
Rue CDLXII
Rue CDLXIII
Rue CDLXIV
Rue CDLXV
Rue CDLXVI
Rue CDLXVII
Rue CDLXVIII
Rue CDLXIX
Rue CDLXX
Rue CDLXXI
Rue CDLXXII
Rue CDLXXIII
Rue CDLXXIV
Rue CDLXXV
Rue CDLXXVI
Rue CDLXXVII
Rue CDLXXVIII
Rue CDLXXIX
Rue CDLXXX
Rue CDLXXXI
Rue CDLXXXII
Rue CDLXXXIII
Rue CDLXXXIV
Rue CDLXXXV
Rue CDLXXXVI
Rue CDLXXXVII
Rue CDLXXXVIII
Rue CDLXXXIX
Rue CDXC
Rue CDXCI
Rue CDXCII
Rue CDXCIII
Rue CDXCIV
Rue CDXCV
Rue CDXCVI
Rue CDXCVII
Rue CDXCVIII
Rue CDXCIX
Rue D
Rue DI
Rue DII
Rue DIII
Rue DIV
Rue DV
Rue DVI
Rue DVII
Rue DVIII
Rue DIX
Rue DX
Rue DXI
Rue DXII
Rue DXIII
Rue DXIV
Rue DXV
Rue DXVI
Rue DXVII
Rue DXVIII
Rue DXIX
Rue DXX
Rue DXXI
Rue DXXII
Rue DXXIII
Rue DXXIV
Rue DXXV
Rue DXXVI
Rue DXXVII
Rue DXXVIII
Rue DXXIX
Rue DXXX
Rue DXXXI
Rue DXXXII
Rue DXXXIII
Rue DXXXIV
Rue DXXXV
Rue DXXXVI
Rue DXXXVII
Rue DXXXVIII
Rue DXXXIX
Rue DXL
Rue DXLI
Rue DXLII
Rue DXLIII
Rue DXLIV
Rue DXLV
Rue DXLVI
Rue DXLVII
Rue DXLVIII
Rue DXLIX
Rue DL
Rue DLI
Rue DLII
Rue DLIII
Rue DLIV
Rue DLV
Rue DLVI
Rue DLVII
Rue DLVIII
Rue DLIX
Rue DLX
Rue DLXI
Rue DLXII
Rue DLXIII
Rue DLXIV
Rue DLXV
Rue DLXVI
Rue DLXVII
Rue DLXVIII
Rue DLXIX
Rue DLXX
Rue DLXXI
Rue DLXXII
Rue DLXXIII
Rue DLXXIV
Rue DLXXV
Rue DLXXVI
Rue DLXXVII
Rue DLXXVIII
Rue DLXXIX
Rue DLXXX
Rue DLXXXI
Rue DLXXXII
Rue DLXXXIII
Rue DLXXXIV
Rue DLXXXV
Rue DLXXXVI
Rue DLXXXVII
Rue DLXXXVIII
Rue DLXXXIX
Rue DXC
Rue DXCI
Rue DXCII
Rue DXCIII
Rue DXCIV
Rue DXCV
Rue DXCVI
Rue DXCVII
Rue DXCVIII
Rue DXCIX
Rue DC
Rue DCI
Rue DCII
Rue DCIII
Rue DCIV
Rue DCV
Rue DCVI
Rue DCVII
Rue DCVIII
Rue DCIX
Rue DCX
Rue DCXI
Rue DCXII
Rue DCXIII
Rue DCXIV
Rue DCXV
Rue DCXVI
Rue DCXVII
Rue DCXVIII
Rue DCXIX
Rue DCXX
Rue DCXXI
Rue DCXXII
Rue DCXXIII
Rue DCXXIV
Rue DCXXV
Rue DCXXVI
Rue DCXXVII
Rue DCXXVIII
Rue DCXXIX
Rue DCXXX
Rue DCXXXI
Rue DCXXXII
Rue DCXXXIII
Rue DCXXXIV
Rue DCXXXV
Rue DCXXXVI
Rue DCXXXVII
Rue DCXXXVIII
Rue DCXXXIX
Rue DCXL
Rue DCXLI
Rue DCXLII
Rue DCXLIII
Rue DCXLIV
Rue DCXLV
Rue DCXLVI
Rue DCXLVII
Rue DCXLVIII
Rue DCXLIX
Rue DCL
Rue DCLI
Rue DCLII
Rue DCLIII
Rue DCLIV
Rue DCLV
Rue DCLVI
Rue DCLVII
Rue DCLVIII
Rue DCLIX
Rue DCLX
Rue DCLXI
Rue DCLXII
Rue DCLXIII
Rue DCLXIV
Rue DCLXV
Rue DCLXVI
Rue DCLXVII
Rue DCLXVIII
Rue DCLXIX
Rue DCLXX
Rue DCLXXI
Rue DCLXXII
Rue DCLXXIII
Rue DCLXXIV
Rue DCLXXV
Rue DCLXXVI
Rue DCLXXVII
Rue DCLXXVIII
Rue DCLXXIX
Rue DCLXXX
Rue DCLXXXI
Rue DCLXXXII
Rue DCLXXXIII
Rue DCLXXXIV
Rue DCLXXXV
Rue DCLXXXVI
Rue DCLXXXVII
Rue DCLXXXVIII
Rue DCLXXXIX
Rue DCXC
Rue DCXCI
Rue DCXCII
Rue DCXCIII
Rue DCXCIV
Rue DCXCV
Rue DCXCVI
Rue DCXCVII
Rue DCXCVIII
Rue DCXCIX
Rue DCC
Rue DCCI
Rue DCCII
Rue DCCIII
Rue DCCIV
Rue DCCV
Rue DCCVI
Rue DCCVII
Rue DCCVIII
Rue DCCIX
Rue DCCX
Rue DCCXI
Rue DCCXII
Rue DCCXIII
Rue DCCXIV
Rue DCCXV
Rue DCCXVI
Rue DCCXVII
Rue DCCXVIII
Rue DCCXIX
Rue DCCXX
Rue DCCXXI
Rue DCCXXII
Rue DCCXXIII
Rue DCCXXIV
Rue DCCXXV
Rue DCCXXVI
Rue DCCXXVII
Rue DCCXXVIII
Rue DCCXXIX
Rue DCCXXX
Rue DCCXXXI
Rue DCCXXXII
Rue DCCXXXIII
Rue DCCXXXIV
Rue DCCXXXV
Rue DCCXXXVI
Rue DCCXXXVII
Rue DCCXXXVIII
Rue DCCXXXIX
Rue DCCXL
Rue DCCXLI
Rue DCCXLII
Rue DCCXLIII
Rue DCCXLIV
Rue DCCXLV
Rue DCCXLVI
Rue DCCXLVII
Rue DCCXLVIII
Rue DCCXLIX
Rue DCCL
Rue DCCLI
Rue DCCLII
Rue DCCLIII
Rue DCCLIV
Rue DCCLV
Rue DCCLVI
Rue DCCLVII
Rue DCCLVIII
Rue DCCLIX
Rue DCCLX
Rue DCCLXI
Rue DCCLXII
Rue DCCLXIII
Rue DCCLXIV
Rue DCCLXV
Rue DCCLXVI
Rue DCCLXVII
Rue DCCLXVIII
Rue DCCLXIX
Rue DCCLXX
Rue DCCLXXI
Rue DCCLXXII
Rue DCCLXXIII
Rue DCCLXXIV
Rue DCCLXXV
Rue DCCLXXVI
Rue DCCLXXVII
Rue DCCLXXVIII
Rue DCCLXXIX
Rue DCCLXXX
Rue DCCLXXXI
Rue DCCLXXXII
Rue DCCLXXXIII
Rue DCCLXXXIV
Rue DCCLXXXV
Rue DCCLXXXVI
Rue DCCLXXXVII
Rue DCCLXXXVIII
Rue DCCLXXXIX
Rue DCCXC
Rue DCCXCI
Rue DCCXCII
Rue DCCXCIII
Rue DCCXCIV
Rue DCCXCV
Rue DCCXCVI
Rue DCCXCVII
Rue DCCXCVIII
Rue DCCXCIX
Rue DCCC
Rue DCCCI
Rue DCCCII
Rue DCCCIII
Rue DCCCIV
Rue DCCCV
Rue DCCCVI
Rue DCCCVII
Rue DCCCVIII
Rue DCCCIX
Rue DCCCX
Rue DCCCXI
Rue DCCCXII
Rue DCCCXIII
Rue DCCCXIV
Rue DCCCXV
Rue DCCCXVI
Rue DCCCXVII
Rue DCCCXVIII
Rue DCCCXIX
Rue DCCCXX
Rue DCCCXXI
Rue DCCCXXII
Rue DCCCXXIII
Rue DCCCXXIV
Rue DCCCXXV
Rue DCCCXXVI
Rue DCCCXXVII
Rue DCCCXXVIII
Rue DCCCXXIX
Rue DCCCXXX
Rue DCCCXXXI
Rue DCCCXXXII
Rue DCCCXXXIII
Rue DCCCXXXIV
Rue DCCCXXXV
Rue DCCCXXXVI
Rue DCCCXXXVII
Rue DCCCXXXVIII
Rue DCCCXXXIX
Rue DCCCXL
Rue DCCCXLI
Rue DCCCXLII
Rue DCCCXLIII
Rue DCCCXLIV
Rue DCCCXLV
Rue DCCCXLVI
Rue DCCCXLVII
Rue DCCCXLVIII
Rue DCCCXLIX
Rue DCCCL
Rue DCCCLI
Rue DCCCLII
Rue DCCCLIII
Rue DCCCLIV
Rue DCCCLV
Rue DCCCLVI
Rue DCCCLVII
Rue DCCCLVIII
Rue DCCCLIX
Rue DCCCLX
Rue DCCCLXI
Rue DCCCLXII
Rue DCCCLXIII
Rue DCCCLXIV
Rue DCCCLXV
Rue DCCCLXVI
Rue DCCCLXVII
Rue DCCCLXVIII
Rue DCCCLXIX
Rue DCCCLXX
Rue DCCCLXXI
Rue DCCCLXXII
Rue DCCCLXXIII
Rue DCCCLXXIV
Rue DCCCLXXV
Rue DCCCLXXVI
Rue DCCCLXXVII
Rue DCCCLXXVIII
Rue DCCCLXXIX
Rue DCCCLXXX
Rue DCCCLXXXI
Rue DCCCLXXXII
Rue DCCCLXXXIII
Rue DCCCLXXXIV
Rue DCCCLXXXV
Rue DCCCLXXXVI
Rue DCCCLXXXVII
Rue DCCCLXXXVIII
Rue DCCCLXXXIX
Rue DCCCXC
Rue DCCCXCI
Rue DCCCXCII
Rue DCCCXCIII
Rue DCCCXCIV
Rue DCCCXCV
Rue DCCCXCVI
Rue DCCCXCVII
Rue DCCCXCVIII
Rue DCCCXCIX
Rue CM
Rue CMI
Rue CMII
Rue CMIII
Rue CMIV
Rue CMV
Rue CMVI
Rue CMVII
Rue CMVIII
Rue CMIX
Rue CMX
Rue CMXI
Rue CMXII
Rue CMXIII
Rue CMXIV
Rue CMXV
Rue CMXVI
Rue CMXVII
Rue CMXVIII
Rue CMXIX
Rue CMXX
Rue CMXXI
Rue CMXXII
Rue CMXXIII
Rue CMXXIV
Rue CMXXV
Rue CMXXVI
Rue CMXXVII
Rue CMXXVIII
Rue CMXXIX
Rue CMXXX
Rue CMXXXI
Rue CMXXXII
Rue CMXXXIII
Rue CMXXXIV
Rue CMXXXV
Rue CMXXXVI
Rue CMXXXVII
Rue CMXXXVIII
Rue CMXXXIX
Rue CMXL
Rue CMXLI
Rue CMXLII
Rue CMXLIII
Rue CMXLIV
Rue CMXLV
Rue CMXLVI
Rue CMXLVII
Rue CMXLVIII
Rue CMXLIX
Rue CML
Rue CMLI
Rue CMLII
Rue CMLIII
Rue CMLIV
Rue CMLV
Rue CMLVI
Rue CMLVII
Rue CMLVIII
Rue CMLIX
Rue CMLX
Rue CMLXI
Rue CMLXII
Rue CMLXIII
Rue CMLXIV
Rue CMLXV
Rue CMLXVI
Rue CMLXVII
Rue CMLXVIII
Rue CMLXIX
Rue CMLXX
Rue CMLXXI
Rue CMLXXII
Rue CMLXXIII
Rue CMLXXIV
Rue CMLXXV
Rue CMLXXVI
Rue CMLXXVII
Rue CMLXXVIII
Rue CMLXXIX
Rue CMLXXX
Rue CMLXXXI
Rue CMLXXXII
Rue CMLXXXIII
Rue CMLXXXIV
Rue CMLXXXV
Rue CMLXXXVI
Rue CMLXXXVII
Rue CMLXXXVIII
Rue CMLXXXIX
Rue CMXC
Rue CMXCI
Rue CMXCII
Rue CMXCIII
Rue CMXCIV
Rue CMXCV
Rue CMXCVI
Rue CMXCVII
Rue CMXCVIII
Rue CMXCIX
Rue M
Rue MI
Rue MII
Rue MIII
Rue MIV
Rue MV
Rue MVI
Rue MVII
Rue MVIII
Rue MIX
Rue MX
Rue MXI
Rue MXII
Rue MXIII
Rue MXIV
Rue MXV
Rue MXVI
Rue MXVII
Rue MXVIII
Rue MXIX
Rue MXX
Rue MXXI
Rue MXXII
Rue MXXIII
Rue MXXIV
Rue MXXV
Rue MXXVI
Rue MXXVII
Rue MXXVIII
Rue MXXIX
Rue MXXX
Rue MXXXI
Rue MXXXII
Rue MXXXIII
Rue MXXXIV
Rue MXXXV
Rue MXXXVI
Rue MXXXVII
Rue MXXXVIII
Rue MXXXIX
Rue MXL
Rue MXLI
Rue MXLII
Rue MXLIII
Rue MXLIV
Rue MXLV
Rue MXLVI
Rue MXLVII
Rue MXLVIII
Rue MXLIX
Rue ML
Rue MLI
Rue MLII
Rue MLIII
Rue MLIV
Rue MLV
Rue MLVI
Rue MLVII
Rue MLVIII
Rue MLIX
Rue MLX
Rue MLXI
Rue MLXII
Rue MLXIII
Rue MLXIV
Rue MLXV
Rue MLXVI
Rue MLXVII
Rue MLXVIII
Rue MLXIX
Rue MLXX
Rue MLXXI
Rue MLXXII
Rue MLXXIII
Rue MLXXIV
Rue MLXXV
Rue MLXXVI
Rue MLXXVII
Rue MLXXVIII
Rue MLXXIX
Rue MLXXX
Rue MLXXXI
Rue MLXXXII
Rue MLXXXIII
Rue MLXXXIV
Rue MLXXXV
Rue MLXXXVI
Rue MLXXXVII
Rue MLXXXVIII
Rue MLXXXIX
Rue MXC
Rue MXCI
Rue MXCII
Rue MXCIII
Rue MXCIV
Rue MXCV
Rue MXCVI
Rue MXCVII
Rue MXCVIII
Rue MXCIX
Rue MC
Rue MCI
Rue MCII
Rue MCIII
Rue MCIV
Rue MCV
Rue MCVI
Rue MCVII
Rue MCVIII
Rue MCIX
Rue MCX
Rue MCXI
Rue MCXII
Rue MCXIII
Rue MCXIV
Rue MCXV
Rue MCXVI
Rue MCXVII
Rue MCXVIII
Rue MCXIX
Rue MCXX
Rue MCXXI
Rue MCXXII
Rue MCXXIII
Rue MCXXIV
Rue MCXXV
Rue MCXXVI
Rue MCXXVII
Rue MCXXVIII
Rue MCXXIX
Rue MCXXX
Rue MCXXXI
Rue MCXXXII
Rue MCXXXIII
Rue MCXXXIV
Rue MCXXXV
Rue MCXXXVI
Rue MCXXXVII
Rue MCXXXVIII
Rue MCXXXIX
Rue MCXL
Rue MCXLI
Rue MCXLII
Rue MCXLIII
Rue MCXLIV
Rue MCXLV
Rue MCXLVI
Rue MCXLVII
Rue MCXLVIII
Rue MCXLIX
Rue MCL
Rue MCLI
Rue MCLII
Rue MCLIII
Rue MCLIV
Rue MCLV
Rue MCLVI
Rue MCLVII
Rue MCLVIII
Rue MCLIX
Rue MCLX
Rue MCLXI
Rue MCLXII
Rue MCLXIII
Rue MCLXIV
Rue MCLXV
Rue MCLXVI
Rue MCLXVII
Rue MCLXVIII
Rue MCLXIX
Rue MCLXX
Rue MCLXXI
Rue MCLXXII
Rue MCLXXIII
Rue MCLXXIV
Rue MCLXXV
Rue MCLXXVI
Rue MCLXXVII
Rue MCLXXVIII
Rue MCLXXIX
Rue MCLXXX
Rue MCLXXXI
Rue MCLXXXII
Rue MCLXXXIII
Rue MCLXXXIV
Rue MCLXXXV
Rue MCLXXXVI
Rue MCLXXXVII
Rue MCLXXXVIII
Rue MCLXXXIX
Rue MCXC
Rue MCXCI
Rue MCXCII
Rue MCXCIII
Rue MCXCIV
Rue MCXCV
Rue MCXCVI
Rue MCXCVII
Rue MCXCVIII
Rue MCXCIX
Rue MCC
Rue MCCI
Rue MCCII
Rue MCCIII
Rue MCCIV
Rue MCCV
Rue MCCVI
Rue MCCVII
Rue MCCVIII
Rue MCCIX
Rue MCCX
Rue MCCXI
Rue MCCXII
Rue MCCXIII
Rue MCCXIV
Rue MCCXV
Rue MCCXVI
Rue MCCXVII
Rue MCCXVIII
Rue MCCXIX
Rue MCCXX
Rue MCCXXI
Rue MCCXXII
Rue MCCXXIII
Rue MCCXXIV
Rue MCCXXV
Rue MCCXXVI
Rue MCCXXVII
Rue MCCXXVIII
Rue MCCXXIX
Rue MCCXXX
Rue MCCXXXI
Rue MCCXXXII
Rue MCCXXXIII
Rue MCCXXXIV
Rue MCCXXXV
Rue MCCXXXVI
Rue MCCXXXVII
Rue MCCXXXVIII
Rue MCCXXXIX
Rue MCCXL
Rue MCCXLI
Rue MCCXLII
Rue MCCXLIII
Rue MCCXLIV
Rue MCCXLV
Rue MCCXLVI
Rue MCCXLVII
Rue MCCXLVIII
Rue MCCXLIX
Rue MCCL
Rue MCCLI
Rue MCCLII
Rue MCCLIII
Rue MCCLIV
Rue MCCLV
Rue MCCLVI
Rue MCCLVII
Rue MCCLVIII
Rue MCCLIX
Rue MCCLX
Rue MCCLXI
Rue MCCLXII
Rue MCCLXIII
Rue MCCLXIV
Rue MCCLXV
Rue MCCLXVI
Rue MCCLXVII
Rue MCCLXVIII
Rue MCCLXIX
Rue MCCLXX
Rue MCCLXXI
Rue MCCLXXII
Rue MCCLXXIII
Rue MCCLXXIV
Rue MCCLXXV
Rue MCCLXXVI
Rue MCCLXXVII
Rue MCCLXXVIII
Rue MCCLXXIX
Rue MCCLXXX
Rue MCCLXXXI
Rue MCCLXXXII
Rue MCCLXXXIII
Rue MCCLXXXIV
Rue MCCLXXXV
Rue MCCLXXXVI
Rue MCCLXXXVII
Rue MCCLXXXVIII
Rue MCCLXXXIX
Rue MCCXC
Rue MCCXCI
Rue MCCXCII
Rue MCCXCIII
Rue MCCXCIV
Rue MCCXCV
Rue MCCXCVI
Rue MCCXCVII
Rue MCCXCVIII
Rue MCCXCIX
Rue MCCC
Rue MCCCI
Rue MCCCII
Rue MCCCIII
Rue MCCCIV
Rue MCCCV
Rue MCCCVI
Rue MCCCVII
Rue MCCCVIII
Rue MCCCIX
Rue MCCCX
Rue MCCCXI
Rue MCCCXII
Rue MCCCXIII
Rue MCCCXIV
Rue MCCCXV
Rue MCCCXVI
Rue MCCCXVII
Rue MCCCXVIII
Rue MCCCXIX
Rue MCCCXX
Rue MCCCXXI
Rue MCCCXXII
Rue MCCCXXIII
Rue MCCCXXIV
Rue MCCCXXV
Rue MCCCXXVI
Rue MCCCXXVII
Rue MCCCXXVIII
Rue MCCCXXIX
Rue MCCCXXX
Rue MCCCXXXI
Rue MCCCXXXII
Rue MCCCXXXIII
Rue MCCCXXXIV
Rue MCCCXXXV
Rue MCCCXXXVI
Rue MCCCXXXVII
Rue MCCCXXXVIII
Rue MCCCXXXIX
Rue MCCCXL
Rue MCCCXLI
Rue MCCCXLII
Rue MCCCXLIII
Rue MCCCXLIV
Rue MCCCXLV
Rue MCCCXLVI
Rue MCCCXLVII
Rue MCCCXLVIII
Rue MCCCXLIX
Rue MCCCL
Rue MCCCLI
Rue MCCCLII
Rue MCCCLIII
Rue MCCCLIV
Rue MCCCLV
Rue MCCCLVI
Rue MCCCLVII
Rue MCCCLVIII
Rue MCCCLIX
Rue MCCCLX
Rue MCCCLXI
Rue MCCCLXII
Rue MCCCLXIII
Rue MCCCLXIV
Rue MCCCLXV
Rue MCCCLXVI
Rue MCCCLXVII
Rue MCCCLXVIII
Rue MCCCLXIX
Rue MCCCLXX
Rue MCCCLXXI
Rue MCCCLXXII
Rue MCCCLXXIII
Rue MCCCLXXIV
Rue MCCCLXXV
Rue MCCCLXXVI
Rue MCCCLXXVII
Rue MCCCLXXVIII
Rue MCCCLXXIX
Rue MCCCLXXX
Rue MCCCLXXXI
Rue MCCCLXXXII
Rue MCCCLXXXIII
Rue MCCCLXXXIV
Rue MCCCLXXXV
Rue MCCCLXXXVI
Rue MCCCLXXXVII
Rue MCCCLXXXVIII
Rue MCCCLXXXIX
Rue MCCCXC
Rue MCCCXCI
Rue MCCCXCII
Rue MCCCXCIII
Rue MCCCXCIV
Rue MCCCXCV
Rue MCCCXCVI
Rue MCCCXCVII
Rue MCCCXCVIII
Rue MCCCXCIX
Rue MCD
Rue MCDI
Rue MCDII
Rue MCDIII
Rue MCDIV
Rue MCDV
Rue MCDVI
Rue MCDVII
Rue MCDVIII
Rue MCDIX
Rue MCDX
Rue MCDXI
Rue MCDXII
Rue MCDXIII
Rue MCDXIV
Rue MCDXV
Rue MCDXVI
Rue MCDXVII
Rue MCDXVIII
Rue MCDXIX
Rue MCDXX
Rue MCDXXI
Rue MCDXXII
Rue MCDXXIII
Rue MCDXXIV
Rue MCDXXV
Rue MCDXXVI
Rue MCDXXVII
Rue MCDXXVIII
Rue MCDXXIX
Rue MCDXXX
Rue MCDXXXI
Rue MCDXXXII
Rue MCDXXXIII
Rue MCDXXXIV
Rue MCDXXXV
Rue MCDXXXVI
Rue MCDXXXVII
Rue MCDXXXVIII
Rue MCDXXXIX
Rue MCDXL
Rue MCDXLI
Rue MCDXLII
Rue MCDXLIII
Rue MCDXLIV
Rue MCDXLV
Rue MCDXLVI
Rue MCDXLVII
Rue MCDXLVIII
Rue MCDXLIX
Rue MCDL
Rue MCDLI
Rue MCDLII
Rue MCDLIII
Rue MCDLIV
Rue MCDLV
Rue MCDLVI
Rue MCDLVII
Rue MCDLVIII
Rue MCDLIX
Rue MCDLX
Rue MCDLXI
Rue MCDLXII
Rue MCDLXIII
Rue MCDLXIV
Rue MCDLXV
Rue MCDLXVI
Rue MCDLXVII
Rue MCDLXVIII
Rue MCDLXIX
Rue MCDLXX
Rue MCDLXXI
Rue MCDLXXII
Rue MCDLXXIII
Rue MCDLXXIV
Rue MCDLXXV
Rue MCDLXXVI
Rue MCDLXXVII
Rue MCDLXXVIII
Rue MCDLXXIX
Rue MCDLXXX
Rue MCDLXXXI
Rue MCDLXXXII
Rue MCDLXXXIII
Rue MCDLXXXIV
Rue MCDLXXXV
Rue MCDLXXXVI
Rue MCDLXXXVII
Rue MCDLXXXVIII
Rue MCDLXXXIX
Rue MCDXC
Rue MCDXCI
Rue MCDXCII
Rue MCDXCIII
Rue MCDXCIV
Rue MCDXCV
Rue MCDXCVI
Rue MCDXCVII
Rue MCDXCVIII
Rue MCDXCIX
Rue MD
Rue MDI
Rue MDII
Rue MDIII
Rue MDIV
Rue MDV
Rue MDVI
Rue MDVII
Rue MDVIII
Rue MDIX
Rue MDX
Rue MDXI
Rue MDXII
Rue MDXIII
Rue MDXIV
Rue MDXV
Rue MDXVI
Rue MDXVII
Rue MDXVIII
Rue MDXIX
Rue MDXX
Rue MDXXI
Rue MDXXII
Rue MDXXIII
Rue MDXXIV
Rue MDXXV
Rue MDXXVI
Rue MDXXVII
Rue MDXXVIII
Rue MDXXIX
Rue MDXXX
Rue MDXXXI
Rue MDXXXII
Rue MDXXXIII
Rue MDXXXIV
Rue MDXXXV
Rue MDXXXVI
Rue MDXXXVII
Rue MDXXXVIII
Rue MDXXXIX
Rue MDXL
Rue MDXLI
Rue MDXLII
Rue MDXLIII
Rue MDXLIV
Rue MDXLV
Rue MDXLVI
Rue MDXLVII
Rue MDXLVIII
Rue MDXLIX
Rue MDL
Rue MDLI
Rue MDLII
Rue MDLIII
Rue MDLIV
Rue MDLV
Rue MDLVI
Rue MDLVII
Rue MDLVIII
Rue MDLIX
Rue MDLX
Rue MDLXI
Rue MDLXII
Rue MDLXIII
Rue MDLXIV
Rue MDLXV
Rue MDLXVI
Rue MDLXVII
Rue MDLXVIII
Rue MDLXIX
Rue MDLXX
Rue MDLXXI
Rue MDLXXII
Rue MDLXXIII
Rue MDLXXIV
Rue MDLXXV
Rue MDLXXVI
Rue MDLXXVII
Rue MDLXXVIII
Rue MDLXXIX
Rue MDLXXX
Rue MDLXXXI
Rue MDLXXXII
Rue MDLXXXIII
Rue MDLXXXIV
Rue MDLXXXV
Rue MDLXXXVI
Rue MDLXXXVII
Rue MDLXXXVIII
Rue MDLXXXIX
Rue MDXC
Rue MDXCI
Rue MDXCII
Rue MDXCIII
Rue MDXCIV
Rue MDXCV
Rue MDXCVI
Rue MDXCVII
Rue MDXCVIII
Rue MDXCIX
Rue MM
Rue MMI
Rue MMII
Rue MMIII
Rue MMIV
Rue MMV
Rue MMVI
Rue MMVII
Rue M

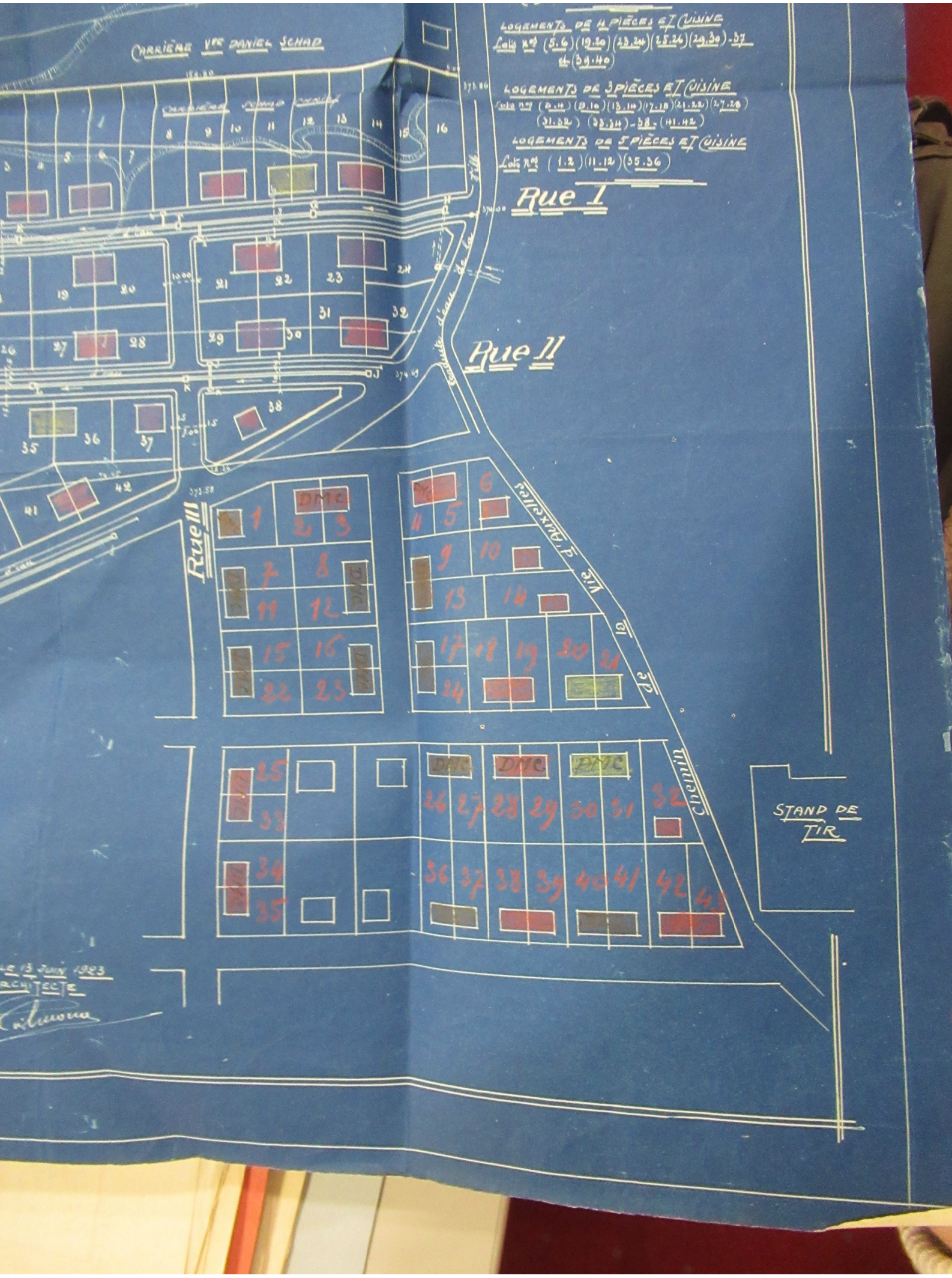
CHARIÈNE Vve DANIEL SCHAD
LOGEMENTS DE 4 PIÈCES ET CUISINE
Lots Nos (5.6) (19.20) (23.24) (25.26) (29.30) - 37 et (39.40)
LOGEMENTS DE 3 PIÈCES ET CUISINE
Lots Nos (9.10) (13.14) (17.18) (21.22) (27.28) (31.32) (33.34) - 38 - (41.42)
LOGEMENTS DE 5 PIÈCES ET CUISINE
Lots Nos (1.2) (11.12) (35.36)
Rue I
Rue II
Rue III
Conduite d'eau de la Ville
Route de Fallaux
Chemin
STAND DE TIR
DMC
DMC
DMC

OFFICE PUBLIC DE L'HABITATIONS A BON MARCHE
DU TERRITOIRE DE BELFORT

PROJET DE CONSTRUCTION DE RUES, EGOUTS, CONDUITES D'EAU SUR LES TERRAINS DE M.M. SEYRIG, SOCIETE ALSACIENNE ET SOCIETE D.M.C, DANIEL ET CHRIST SCHAD A BELFORT

LE FOYER

PLAN D'ENSEMBLE

ECHELLE DE 0,001 P.M. (1/1000)



38 { 6 Logements de 5 pièces et cuisine
13 — id — 4 — id —
19 — id — 3 — —

LOGEMENTS DE 4 PIÈCES ET CUISINE
Lots nos (5.6) (19.20) (23.24) (25.26) (29.30) - 37 et (39.40)

LOGEMENTS DE 3 PIÈCES ET CUISINE
Lots nos (3.4) (9.10) (13.14) (17.18) (21.22) (27.28) (31.32) (33.34) - 38 - (41.42)

LOGEMENTS DE 5 PIÈCES ET CUISINE
Lots nos (1.2) (11.12) (35.36)

CARRIÈRE Vve DANIEL SCHAD

CARRIÈRE SCHAD CHRIST

Rue I

Rue II

Rue III

Rue Auxerrois

DMC

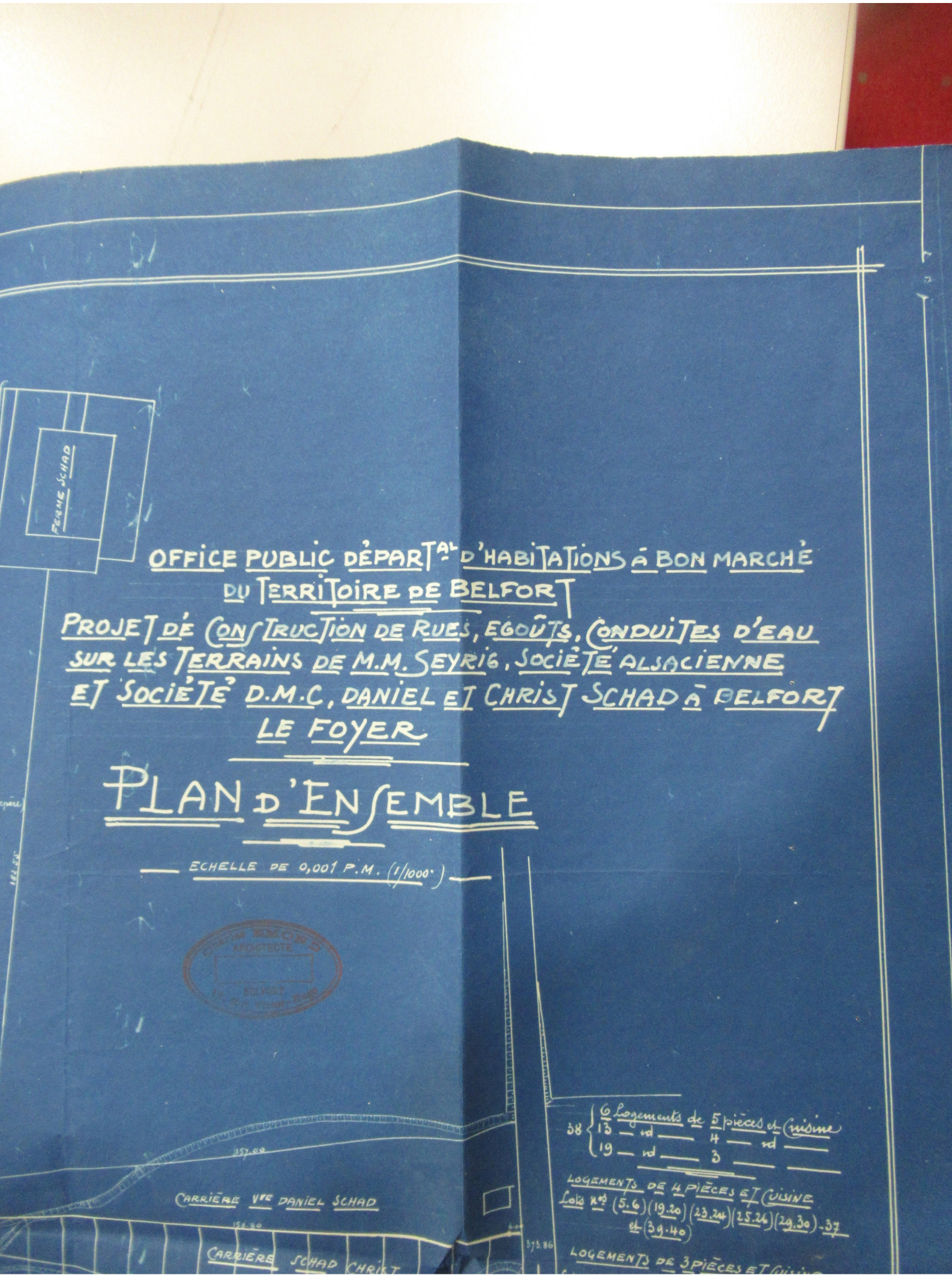
FERME SCHAD
OFFICE PUBLIC DÉPARTAL D'HABITATIONS À BON MARCHÉ
DU TERRITOIRE DE BELFORT
PROJET DE CONSTRUCTION DE RUES, EGOÛTS, CONDUITES D'EAU
SUR LES TERRAINS DE M.M. SEYRIG, SOCIÉTÉ ALSACIENNE
ET SOCIÉTÉ D.M.C, DANIEL ET CHRIST SCHAD À BELFORT
LE FOYER
PLAN D'ENSEMBLE
ECHELLE DE 0,001 P.M. (1/1000e)
157.00
CARRIÈRE Vve DANIEL SCHAD
158.80
CARRIÈRE SCHAD CHRIST
373.86
38 { 6 Logements de 5 pièces et Cuisine
13 — id — 4 — id —
19 — id — 3 — —
LOGEMENTS DE 4 PIÈCES ET CUISINE
Lots nos (5.6)(19.20)(23.24)(25.26)(29.30)-37
et (39.40)
LOGEMENTS DE 3 PIÈCES ET CUISINE

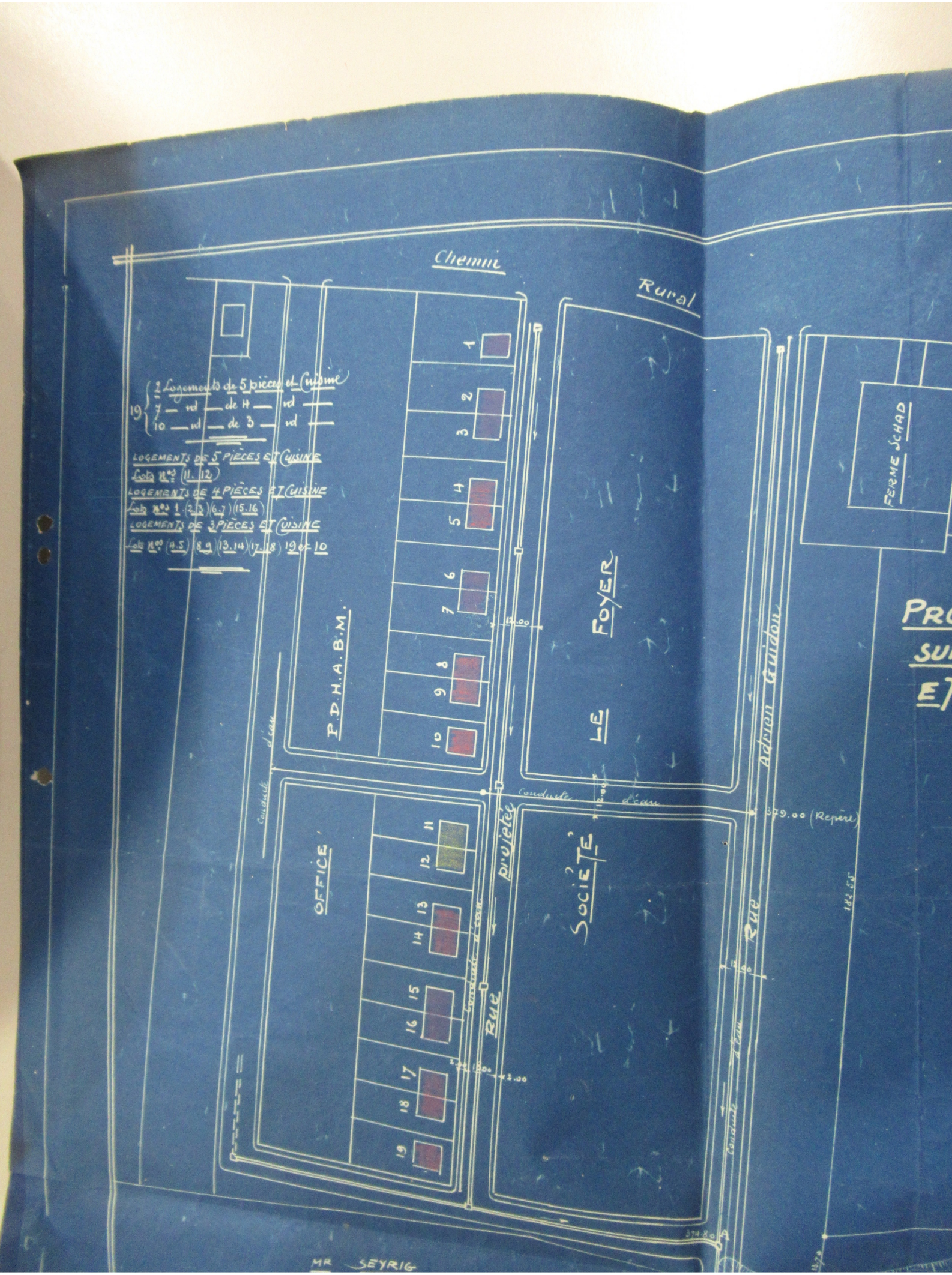

Chemin
Rural
19 { 2 Logements de 5 pièces et Cuisine
7 — id — de 4 — id —
10 — id — de 3 — id —
LOGEMENTS DE 5 PIÈCES ET CUISINE
Lots Nos (11. 12)
LOGEMENTS DE 4 PIÈCES ET CUISINE
Lots Nos 1. (2.3) (6.7) (15.16)
LOGEMENTS DE 3 PIÈCES ET CUISINE
Lots Nos (4.5) (8.9) (13.14) (17.18) 19 et 10
P.D.H.A.B.M.
LE FOYER
OFFICE
SOCIÉTÉ
Rue projetée
Rue Adrien Guidon
FERME SCHAD
Conduite d'eau
379.00 (Repère)
182.55
374.80
MR SEYRIG

Société D.M.C

Chemin de fer stratégique

Radier 349.60

Vers Hirsingue

Société Alsacienne

Mr Seyrig

Mr Seyrig

Ruisseau

Rue du Château d'Eau

Société

Rue IV

D.M.C

Conduite d'eau

Conduite d'eau

Conduite d'eau

Conduite d'eau

Conduite d'eau

Office

P.D.H

Rue projetée

Société

Rue

Adri

Conduite d'eau

Conduite d'eau

Conduite d'eau

Conduite d'eau

Conduite d'eau


MR. SEYRIG
SOCIÉTÉ ALSACIENNE
SOCIÉTÉ D.M.C
SOCIÉTÉ D.M.C
D.M.C
SOCIÉTÉ
RADIER 349.60
VERS AQUEDUC
Chemin de fer
Avenue du Château d'Eau
Rue IV
Conduite d'eau
17
18
25
26
33
34
40
41
39
N
Légende :
Logements de 5 pièces et cuisine 2/20
id 4 id 9/20
id 3 id 9/20
BELFORT LE 13 JU
L'ARCHITEC

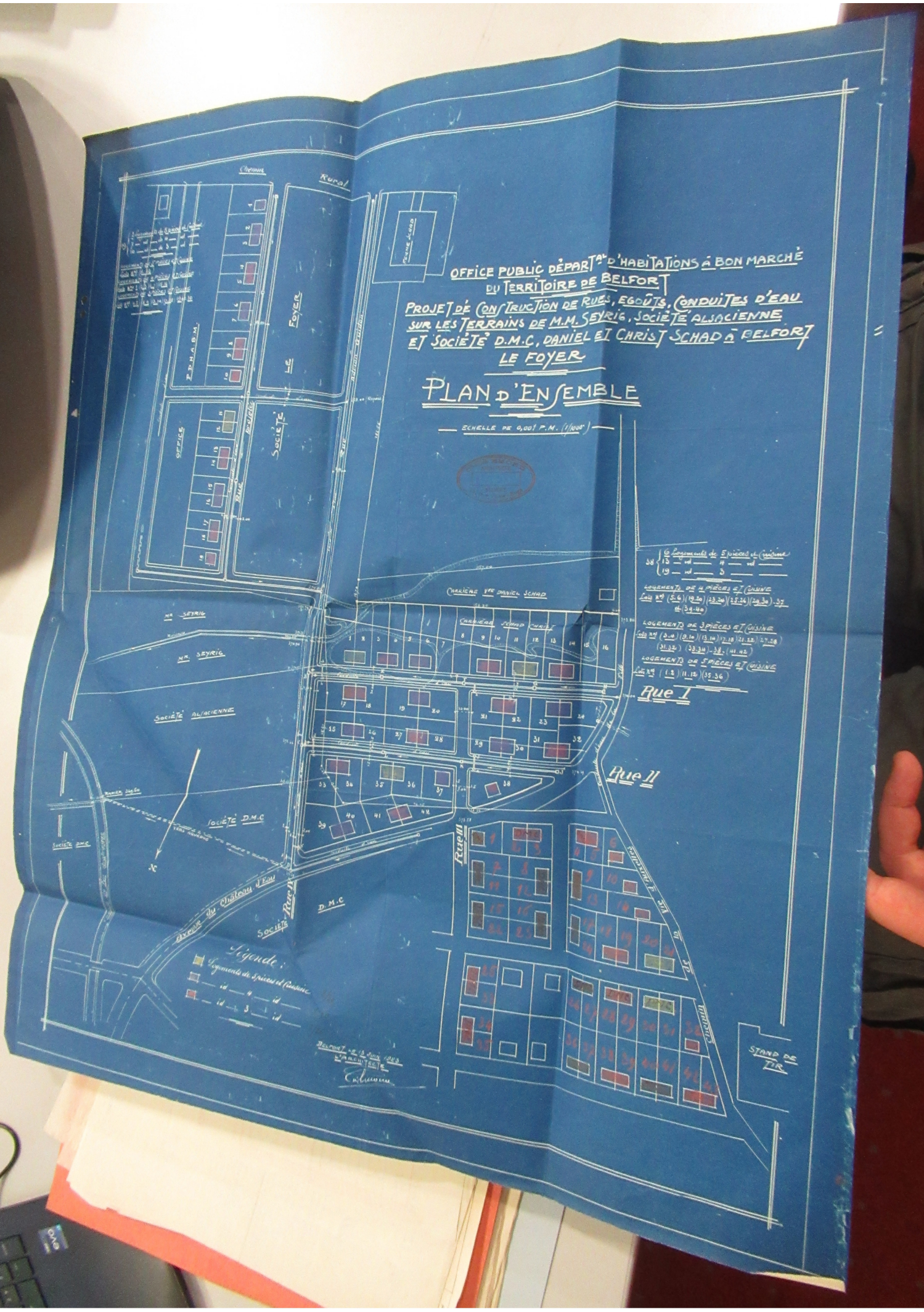
OFFICE PUBLIC DÉPARTAL D'HABITATIONS À BON MARCHÉ
DU TERRITOIRE DE BELFORT
PROJET DE CONSTRUCTION DE RUES, EGOÛTS, CONDUITES D'EAU
SUR LES TERRAINS DE M.M. SEYRIG, SOCIÉTÉ ALSACIENNE
ET SOCIÉTÉ D.M.C, DANIEL ET CHRIST SCHAD À BELFORT
LE FOYER
PLAN D'ENSEMBLE
ECHELLE DE 0,001 P.M. (1/1000e)
Chemin Rural
Le Foyer
Société
Office
Carrière Vve Daniel Schad
Carrière Schad Christ
Mr Seyrig
Société Alsacienne
Société D.M.C
Rue I
Rue II
Rue III
Rue IV
Avenue du Château d'Eau
Société D.M.C
Légende :
Logements de 5 pièces et cuisine
id 4 id
id 3 id
Belfort le 13 Juin 1923
L'Architecte
Stand de Tir

DOLLFUS-MIEG & Cie, Société anonyme

CONTENTIEUX

Terrains

Office public départemental d'Habitations à bon marché

Affaires expropriation

Rayon: C 16 No 3

France de l'Est - 18.1.35

Devant le Conseil d'Etat

Le conseil d'Etat, sur la requête de M. Roger Seyrig, a annulé un arrêté du préfet du Territoire de Belfort, en date du 29 mai 1929, déclarant d'utilité publique l'acquisition de terrains, par l'Office d'habitations à bon marché du Territoire de Belfort.

France de l'Est 18.1.35

BELFORT, le

JEAN HENRIOT
DOCTEUR EN DROIT
NOTAIRE
1, RUE DE LA BANQUE
BELFORT
TÉLÉPHONE 3-04

Le 25 Aout 1932

DOLLFUS MIEG ET COMPAGNIE
Société Anonyme
MULHOUSE
-:-:-:-:-:-:-:-

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 22 courant ainsi que du chèque de la somme de 613 frs 20 sur le Crédit Commercial de France, agence de Belfort, en date du 23 courant, y contenu; le montant dudit chèque de 613,20 devant servir au paiement des réclamations faites par l'Administration de l'Enregistrement pour insuffisances constatées dans les ventes faites par votre société à vos employés : Messieurs HELLER, FEST, BOTZON et KLINGELSCHMIDT.

Selon votre désir, j'ai versé immédiatement ladite somme à Monsieur le Receveur de l'Enregistrement de Belfort (Bureau des Successions) mais comme j'ai versé en un chèque, la somme due par chacun des interessés a été réduite de 0,50, montant du timbre de quittance.

En conséquence, je m'empresse de vous envoyer ci-inclus :

1°- Le reçu du chèque sus indiqué.

2°- Les 4 quittances délivrées par Monsieur le Receveur de l'Enregistrement, constatant le paiement des 4 insuffisances également sus indiquées.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Pour Me HENRIOT absent :

5 pièces

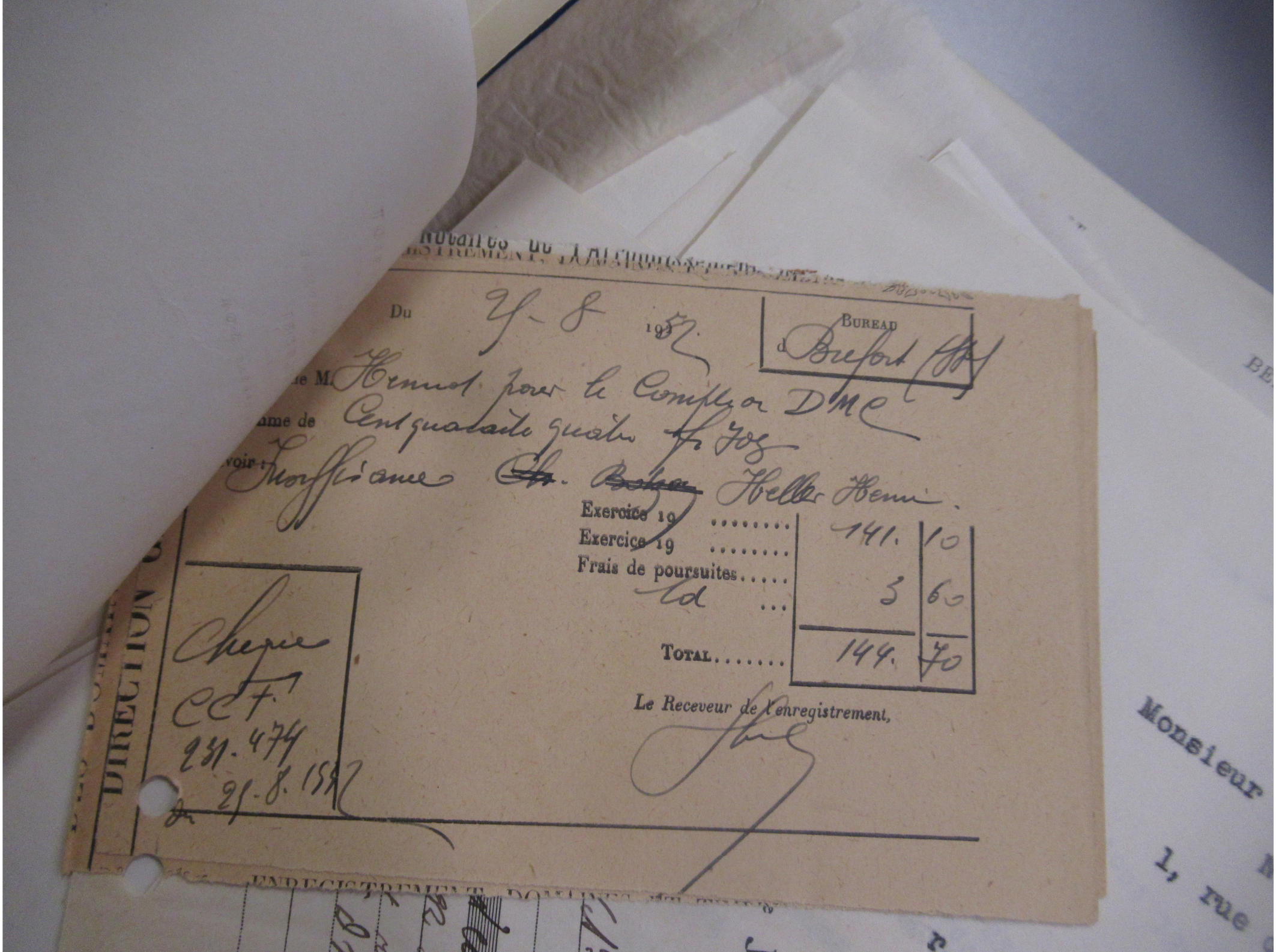

Notaires de l'Arrondissement, Domaines et Timbres

Du 25-8 1952

Bureau d Brefort (Ht)

de M. Hennot pour le Compte de DMC

Somme de Cent quarante quatre fr 70 c

Avoir : Insuffisance ~~Ch. Bolzer~~ Heller Henri.

Exercice 19	141.	10
Exercice 19		
Frais de poursuites.....		
Id ...	3	60
Total.....	144.	70

Le Receveur de l'enregistrement,

[signature]

DIRECTION

Chèque
CCF
231.474
25-8.1952

Monsieur

1, rue

Nota

1, rue de

n reçu votre

nez que l'En

Frs. 613,19

que nous a

on et Kling

de bien vou

remettons à

Belfort.

envoyer e

registrement.

agréer, Monsieur, no

REGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.

Du 25-8 1952

Bureau d Belfort (Ssa)

Henriot pour le compte de DMC.

Cent quarante quatre fr soy f 365

Jurisprudence Test Emile.

Cent cinquante six fr

Jedis

Exercice 19	152	76
Exercice 19		
Frais de poursuites....	3	60
id ...		
TOTAL.....	156.	36

Chèque CCF 231.474 2-8-1952

Le Receveur de l'enregistrement,

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE

Jean HE

1, Ru

Not

1, rue d

...es notaires de l'arrondissement de Belfort
...REGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.

Du 25-8 1952

Bureau d Belfort (Ht)

Henriot pour le Compte de DMC
Cent cinquante six f 36 c
aff. Charles Bolzer

Exercice 19	42	76
Exercice 19		
Frais de poursuites.....	3	60
Id ...		
TOTAL.....	156	36

CF
931.474
25-8-1952

Le Receveur de l'enregistrement,

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE

...en reçu vot
...mez que l'
...e Frs. 613
...es que nous
...zon et Kl
...s de bien
...s remetton
...ur Belfor
...us envoye
...nregistrement.
...agréer, Monsieur,

...Me Jean ...
1,

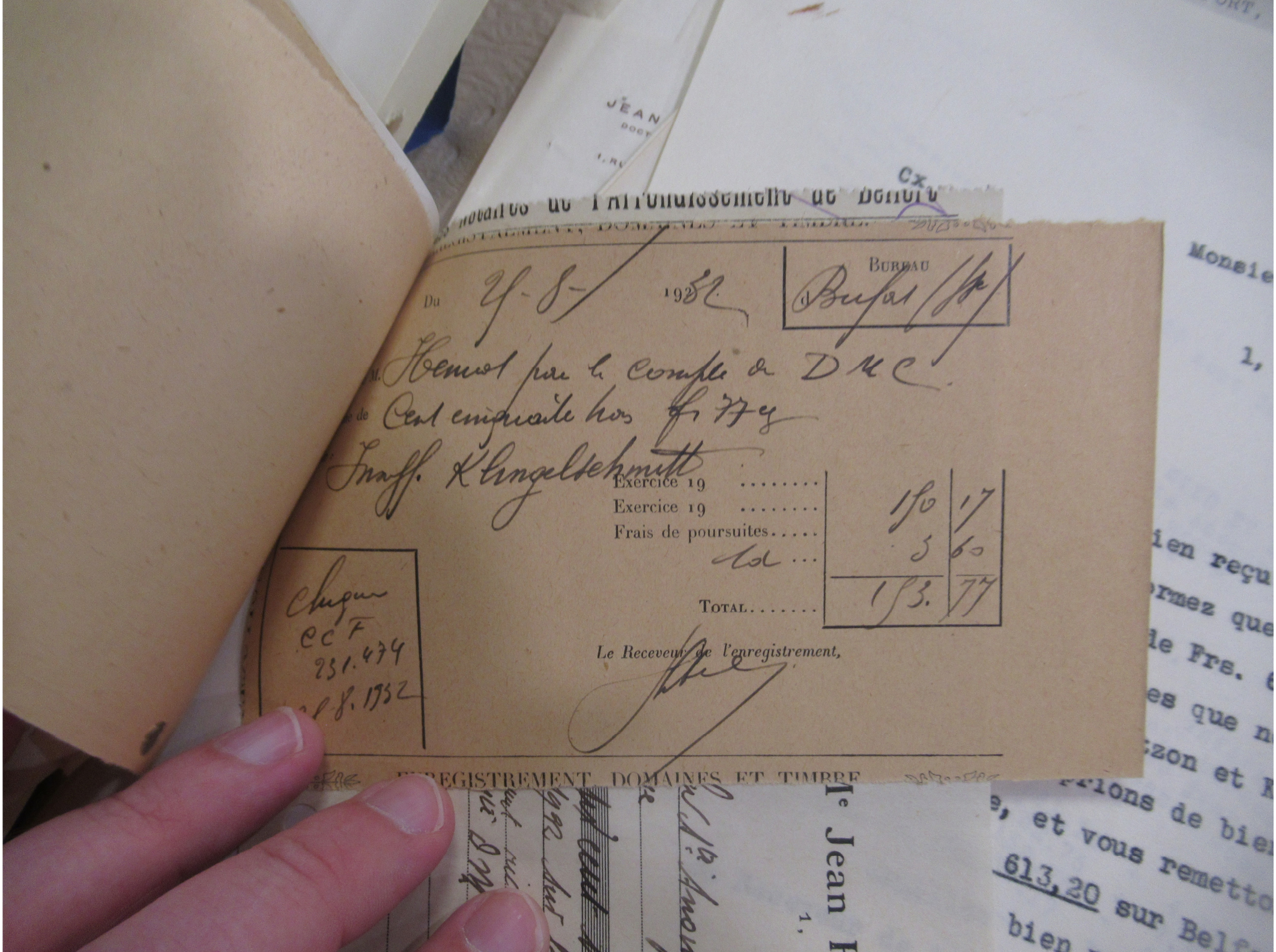

Cx

Notaires de l'Arrondissement de Belfort

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE

Du 29-8- 1952

Bureau Belfort (Sp)

M. Henriot par le compte de DMC

de Cent cinquante trois fr 77 c

Insuff. Klingelschmitt

Exercice 19		
Exercice 19	150	17
Frais de poursuites.....		
id ...	3	60
TOTAL.....	153.	77

Le Receveur de l'enregistrement,

Chèque CCF 231.474 29.8.1952

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE

Monsie

1,

ien reçu

ormez que

le Frs. 6

es que n

zon et K

prions de bien

e, et vous remetto

613,20 sur Belf

bien

Me Jean

1,

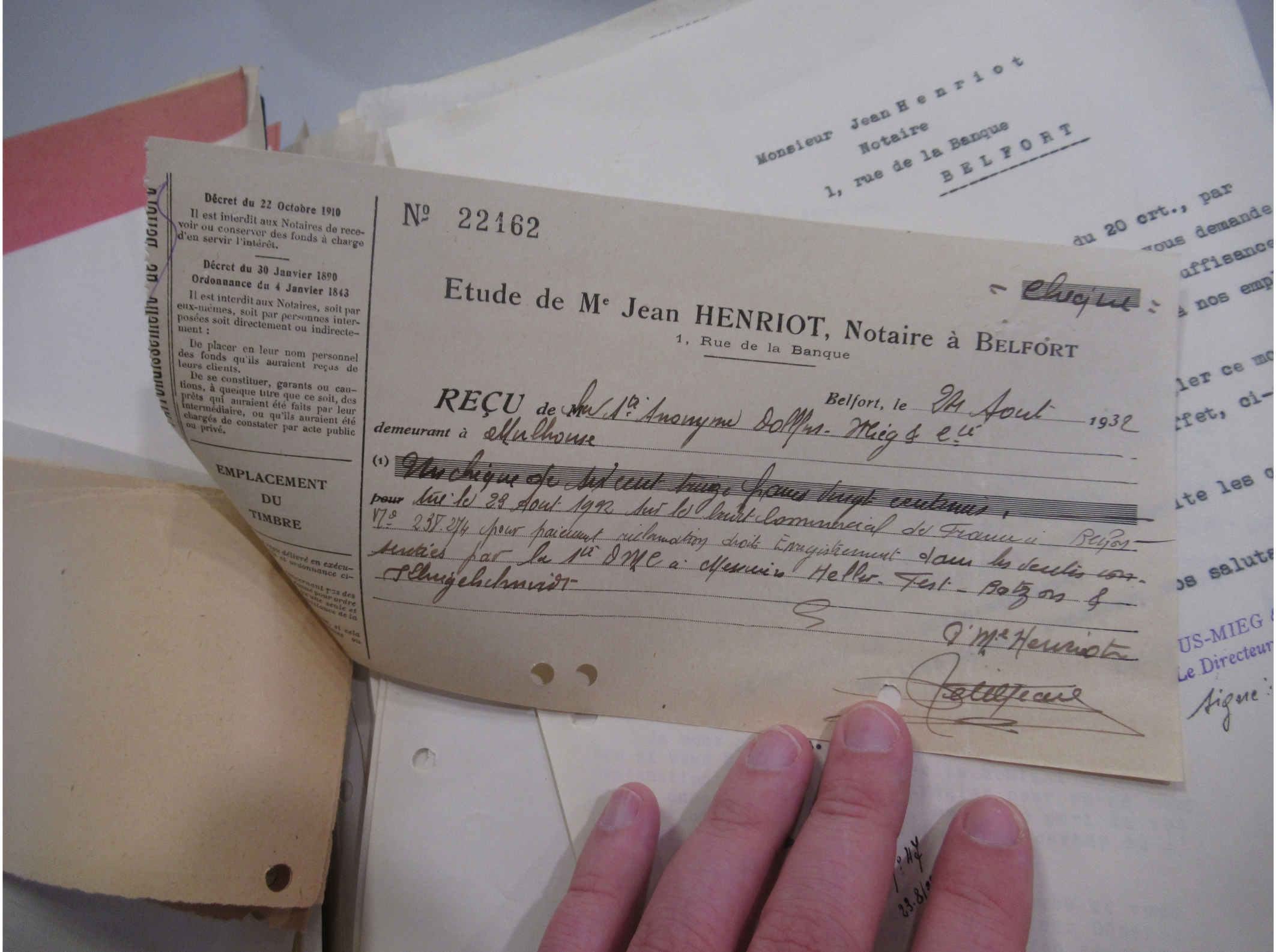

Monsieur Jean Henriot
Notaire
1, rue de la Banque
BELFORT

du 20 crt., par
vous demande
uffisance
à nos empl
ler ce mo
ffet, ci-
ite les c
os saluta
US-MIEG
Le Directeur
Signé :

Décret du 22 Octobre 1910

Il est interdit aux Notaires de recevoir ou conserver des fonds à charge d'en servir l'intérêt.

Décret du 30 Janvier 1890
Ordonnance du 4 Janvier 1843

Il est interdit aux Notaires, soit par eux-mêmes, soit par personnes interposées soit directement ou indirectement :

De placer en leur nom personnel des fonds qu'ils auraient reçus de leurs clients.

De se constituer, garants ou cautions, à quelque titre que ce soit, des prêts qui auraient été faits par leur intermédiaire, ou qu'ils auraient été chargés de constater par acte public ou privé.

EMPLACEMENT
DU
TIMBRE

N° 22162

Etude de Me Jean HENRIOT, Notaire à BELFORT
1, Rue de la Banque

Chèque

REÇU de Mr la Ste Anonyme Dollfus-Mieg & Cie Belfort, le 24 Aout 1932
demeurant à Mulhouse

(1) Un chèque de six cent treize francs vingt centimes,

pour tué le 23 Aout 1932 sur le bureau commercial de France à Belfort N° 237.274 pour paiement réclamation droits Enregistrement dans les ventes consenties par la Ste DMC à Messieurs Heller-Test-Botzon & Schwegelschmidt

P. Me Henriot

[signature]

22 août 32

Monsieur Jean H e n r i o t
Notaire
1, rue de la Banque
B E L F O R T

Cx.

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre du 20 crt., par laquelle vous nous informez que l'Enregistrement vous demande de lui règler la somme de Frs. 613,19, pour les insuffisances constatées dans les ventes que nous avons faites à nos employés MM. Heller, Fest, Botzon et Klingelschmitt.

Nous vous prions de bien vouloir règler ce montant pour notre compte, et vous remettons à cet effet, ci-joint, un chèque de Frs. 613,20 sur Belfort.

Veuillez bien nous envoyer ensuite les quittances du Receveur de l'Enregistrement.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

DOLLFUS-MIEG & Cie, Soc. an.
Le Directeur général:
Signé: E. Krafft

1 chèque

Cx. G° 47
23-8/32

14 novembre

31

JEAN HENRIOT
DOCTEUR EN DROIT
NOTAIRE
1, RUE DE LA BANQUE
BELFORT

TÉLÉPHONE 3-04

Le 20 Aout I932

DOLLFUS MIEG ET COMPAGNIE
Société Anonyme,
à MULHOUSE

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Ad(ministration de l'Enregistrement, bureau des Suc- cessions, à Belfort, m'adresse ce jour, une réclame- tion de 6I3 frs I9 pour insuffisance dans les ven- tes consenties par vous savoir :

Vente HELLER :	I4I.I0	+	4.I0
Vente FEST :	I52.76	+	4.I0
Vente BOTZON :	I52.76	+	4.I0
Vente KLINGELSCHMITT:	I50.I7	+	4.I0
	596.79		I6.40

6I3frs,I9

et me demande de lui régler cette somme dans la huitaine.

Je vous prie de bien vouloir me faire connaître si vous êtes d'accord avec le montant de cette réclamation et si je puis le régler pour votre compte; ou dans le cas contraire, me faire part de vos observations que je transmettrai au Receveur de l'Enregistrement compétent.

Je vous en remercie à l'avance et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général l'expression de mes sentiments bien dévoués.

14 novembre

31

JEAN HENRIOT
DOCTEUR EN DROIT
NOTAIRE
1, RUE DE LA BANQUE
BELFORT
TÉLÉPHONE 3-04

Le 21 Juin 1932

DOLLFUS MIEG ET COMPAGNIE
Société Anonyme
MULHOUSE

Monsieur le Directeur Général,

Sous ce pli, j'ai l'honneur devous remettre:

1°- Les quatre soumissions BOTZON FETZ, HELLER et KLINGELSCHMITT préparées par le Receveur de l'Enregistrement.

2°- Quatre déclarations émanant de l'Office Public Départemental d'Habitations à Bon Marché de Belfort.

3°- Extrait du Journal "La Frontière" du 8 Juin 1929.

Tous ces documents m'ont été remis par Monsieur le Receveur de l'Enregistrement de Belfort (Bureau des Successions)

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments dévoués.

J Henriot

rectifiés par le receveur; Mr Henriot demandera aux intéressés de signer les pièces et nous informera lorsqu'elles reviendront acceptées par la Direction de l'enregistrement.

DMC supportera ce compl. de frais décision de la Kraffe.

14 novembre

31

JEAN HENRIOT
DOCTEUR EN DROIT
NOTAIRE
1, RUE DE LA BANQUE
BELFORT

TÉLÉPHONE 3-04

Le 30 Juin 1932.

DOLLFUS MIEG ET Cie
Société Anonyme
MULHOUSE

Monsieur le Directeur Général,

Je m'empresse de vous informer que Messieurs BOTZON, Monsieur FEST, Monsieur HELLER et Monsieur KLINGELSCHMIDT, ont signé, chacun en ce qui le concerne, les soumissions relatives à la valeur des terrains que vous leur avez vendus en 1931 : Je vous prie en conséquence, de vouloir bien me donner vos instructions à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments dévoués.

1er décembre

JEAN HENRIOT
DOCTEUR EN DROIT
NOTAIRE
1, RUE DE LA BANQUE
BELFORT
TÉLÉPHONE 3-04

Téléph. 17.6.32

Le I4 Juin I932

DOLLFUS MIEG ET COMPAGNIE
Société Anonyme
à MULHOUSE,

Monsieur le Directeur Général.

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli une réclamation du Receveur de l'Enregistrement pour insuffisance de prix, lors des ventes faites à Messieurs BOTZON, HELLER, KLINGEL SCHMIDT et FEST, par la société DOLLFUS MIEG ET Cie, en I93I.

Avant d'entretenir les interessés de cette réclamation, j'ai estimé devoir vous la communiquer au préalable, et m'entendre avec vous sur la suite à donner.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments dévoués.

[signature]

taxation par le receveur à frs 4000.- l'are (au lieu de 900).
Vu le receveur le 16.6.32; a repris sa demande; on adressera une nouvelle par Mr Henriot, réduite au minimum de façon à ce que le prix de vente ne dépasse pas frs 5000.-.

R. 17.6.32

BELFORT, le

14 novembre 31

31

1er décembre 31

Cx.

Monsieur Jean HENRIOT, Notaire

1, rue de la Banque

B E L F O R T

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre du 20 novembre dernier, accompagnant les 4 expéditions d'actes de ventes faites en avril et juin de cette année, ainsi que votre note s'élevant à Frs. 181.-.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint couverture de cette dernière en un chèque de même montant.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

DOLLFUS-MIEG & Cie, Soc. an.
L'un des Directeurs-gérants:
Signé: E. Krafft

1 chèque

Cx. Fo 37
5.XII.31

Jean Henriot, Notaire

JEAN HENRIOT
DOCTEUR EN DROIT
NOTAIRE
1, RUE DE LA BANQUE
BELFORT

TÉLÉPHONE 3.04
C. C. P. : DIJON 1.667

Le 20 Novembre 1931.

Dollfus Mieg et Cie
Société Anonyme
MULHOUSE

Messieurs les Directeurs-Gérants,

Selon votre désir et en réponse à votre lettre du 14 courant, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-inclus, les expéditions de ventes consenties par votre société à :

1-Monsieur BOTZON le 29 avril 1931.
2-Monsieur FEST le 19 juin 1931.
3-Monsieur KLINGELSCHMITT le 19 juin 1931.
4(Monsieur HELLER le 19 juin 1931.

Egalement inclus comme vous me le demandez le relevé du compte de votre société en mon Etude se soldant en ma faveur à la somme de 181 francs.

Veuillez agréer, Messieurs les Directeurs-Gérants, l'assurance de mes sentiments très distingués.

BELFORT, le

14 novembre 31

31

Cx.

Monsieur Jean Henriot, Notaire
1, rue de la Banque
B E L F O R T

Monsieur,

Nous n'avons pas encore reçu les expéditions que nous vous avons demandées des ventes faites en juin dernier à Messieurs Botzon, Fest, Klingelschmitt et Heller.

Veuillez bien nous envoyer ces expéditions le plus tôt possible, en y joignant votre note.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

DOLLFUS-MIEG & Cie, Soc. an.
L'un des Directeurs-gérants:
Signé: G. Krafft

BELFORT, le

25 juin 31 31

Cx. Monsieur Jean Henriot, Notaire

B E L F O R T

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre du 24 crt. par laquelle vous nous remettez en un chèque sur la Banque de France, Frs. 14.418.- produit des ventes de terrain faites à MM. Botzon, Klingelschmitt, Heller et Fest.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

DOLLFUS-MIEG & Cie, Soc. an.
L'un des Directeurs-gérants:
Signé: Kraft

JEAN HENRIOT
Docteur en Droit
NOTAIRE
1, RUE DE LA BANQUE
BELFORT

Téléphone 3.04
C. C. P. : Dijon 1.667

Le 24 Juin 1931

S.té A. Dollfus-Mieg & Compagnie
Mulhouse

Messieurs Les Directeurs Gérants

J'ai l'honneur de vous envoyer sous ce pli en un chèque sur la Banque de France, à Belfort, A. n.° 03209 : la somme de quatorze mille quatre cent dix huit francs (14.418f) montant des prix des ventes consenties par votre société à :

1°/ Monsieur Botzon le 29 Avril 1931	3600f
2°/ Monsieur Klingelschmitt le 19 Juin 1931	3348f
3°/ Monsieur Heller le 19 Juin 1931	3870f
4°/ Monsieur Test le 19 Juin 1931	3600f
Total égal	14.418f

retiré chèque

Pour la bonne règle, je vous serais obligé de vouloir bien m'accuser réception de ce chèque.

Veuillez agréer, Messieurs Les Directeurs Gérants, l'assurance de mes sentiments bien dévoués

J. Henriot

chèque tarié

Cx.

JEAN HENRIOT
Docteur en Droit
NOTAIRE
1, RUE DE LA BANQUE
BELFORT

Téléphone 3.04
C. C. P. : Dijon 1.667

Cx.

Le 24 Juin 1931

Dollfus Mieg et Cie
Société Anonyme
Mulhouse.

Messieurs les Directeurs Gérants,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 22 juin courant et des deux plans qui y étaient joints, et vous en remercie.

Veuillez agréer Messieurs les Directeurs Gérants, l'assurance de mes sentiments distingués.

J Henriot

BELFORT, le

22 juin 31

Cx. Monsieur Jean HENRIOT, Notaire

B E L F O R T

Monsieur,

Nous vous envoyons comme convenu, ci-joints les deux petits plans destinés à être annexés aux actes de vente de MM. Klingelschmitt et Heller, et que nous avons modifiés suivant la nouvelle limite fixée d'un commun accord.

Nous avons reproduit au dos la mention qui y figurait et l'avons munie de notre signature.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

DOLLFUS-MIEG & Cie, Soc. en.
L'un des Directeurs-gérants:
Signé: Kroff

Annexe:

2 plans

JEAN HENRIOT
DOCTEUR EN DROIT
NOTAIRE
1, RUE DE LA BANQUE
BELFORT
TÉLÉPHONE 3-04

Le 3 Juin 1931

C ×

reçu en retour 17.6.31 R.

Dollfus-Mieg et Cie
Société Anonyme
Mulhouse

Messieurs,

J'ai présenté aujourd'hui au Conservateur des Hypothèques de Belfort, en vue de la transcription, l'expédition de la vente consentie par votre société à M. Charles Botzon.

Bien que le prix soit payé comptant et ait été quittancé dans l'acte de vente, le Conservateur estime qu'il doit prendre inscription d'office contre M. Botzon, pour sûreté dudit prix, le pouvoir donné par votre conseil d'Administration dans sa délibération du 9 décembre 1930, ne comportant pas celui de toucher le prix et de donner quittance.

Afin d'éviter une inscription d'office gênante pour M. Botzon, je vous serais obligé de bien vouloir étudier la possibilité d'ajouter au moyen d'un renvoi dûment approuvé, sur le pouvoir que je vous retourne sous ce pli recommandé, les mots « toucher le prix, en donner quittance »

Vous voudrez bien me faire parvenir par un prochain courrier, le pouvoir ci-joint, dûment complété.

Au cas où il ne vous serait pas possible d'ajouter le pouvoir en question, dans votre délibération, le Conservateur prendrait inscription d'office.

Veuillez agréer Messieurs, l'assurance de mes sentiments très distingués,

1p.
R°.

BELFORT, [illegible]

BELFORT

24 avril 31

Cx.

Monsieur Henri HELLER

BELFORT

Monsieur,

Nous vous remettons ci-joint la promesse de vente que vous nous avez demandée pour la parcelle de 4 ares environ, située en bordure de la rue E. Thierry-Mieg et que nous avons accepté de vous céder pour la construction d'une habitation à bon marché suivant la loi Loucheur.

Cette promesse de vente vous est faite sur le vu de la déclaration de renonciation de l'Office public départemental d'Habitations à Bon Marché, en date du 14 décembre 1930, le terrain dont la vente vous est promise étant frappé d'un arrêté d'expropriation actuellement en suspens.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

DOLLFUS-MIEG & Cie, Soc. an.
L'un des Directeurs-gérants:
Signé: R. Kieffer

Annexe:

1 promesse de vente

BELFORT, le

BELFORT

Promesse de vente

La Société soussignée, Dollfus-Mieg & Cie., Société anonyme, ayant son siège social à Mulhouse, propriétaire d'une parcelle de terrain de 16 ares environ, Nº 244 du plan du cadastre au lieudit "Les Barres", à Belfort, s'engage formellement à vendre à Monsieur Henri Heller une parcelle de 4 ares environ à prendre dans le terrain ci-dessus désigné, au prix de Frs. 9.- (neuf francs) le mètre carré, payable comptant lors de la signature de l'acte de vente, tous les frais de la vente étant à la charge de Monsieur Heller.

La parcelle est figurée en rose au croquis de situation joint à la présente promesse; elle représente un quart de la superficie totale du terrain; il sera procédé à sa délimitation lors de la réalisation de la vente.

Cette promesse de vente est faite sous la condition expresse que Monsieur Heller utilisera le terrain vendu pour la construction d'une habitation et dépendances destinées à son propre usage.

La Société soussignée se déclare liée par la présente promesse pour une durée d'un an à compter de ce jour.

Mulhouse, le 24 avril 1931

DOLLFUS-MIEG & Cie, Soc. an.
L'un des Directeurs-gérants:
Signé: E. Krafft

BELFORT, le

Monsieur Henri Heller, Belfort

Rue Jean Dollfus

Déclaration

Le soussigné Office public départemental d'Habitations à Bon Marché du Territoire de Belfort déclare formellement renoncer à faire usage des droits qu'il pourra tenir de l'Arrêté de déclaration d'utilité publique du Préfet du Territoire de Belfort en date du 29 mai 1929, en ce qui concerne le terrain d'une superficie de quatre ares environ appartenant à la Société anonyme Dollfus-Mieg & Cie., dont le siège social est à Mulhouse, à prendre dans une parcelle de 15 ares environ N° 244 du plan du cadastre au lieudit "Les Barres" à Belfort, et dont l'expropriation éventuelle est visée par le susdit arrêté, et que la société Dollfus-Mieg & Cie. vendrait à Monsieur Henri Heller.

Belfort, le 20 avril 1931

Office public d'Habitations à Bon Marché du Territoire de Belfort

Rue Ernest Renan



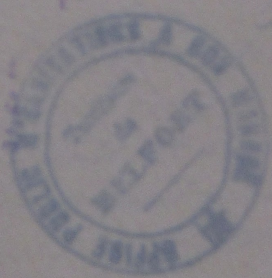

Annexe à la promesse de vente
24 avril 1931

BELFORT, le

DE BELFORT

Déclaration

Le soussigné Office public départemental d'Habitations à Bon Marché du Territoire de Belfort déclare formellement renoncer à faire usage des droits qu'il pourra tenir de l'Arrêté de déclaration d'utilité publique du Préfet du Territoire de Belfort en date du 29 mai 1929, en ce qui concerne le terrain d'une superficie de quatre ares environ appartenant à la Société anonyme Dollfus-Mieg & Cie., dont le siège social est à Mulhouse, à prendre dans une parcelle de 16 ares environ Nº 244 du plan du cadastre au lieudit "Les Barres" à Belfort, et dont l'expropriation éventuelle est visée par le susdit arrêté, et que la société Dollfus-Mieg & Cie. vendrait à Monsieur Henri Heller.

Belfort, le 20 avril 1931

Office public d'Habitations à
Bon Marché du Territoire de Belfort

OFFICE PUBLIC D'HABITATIONS A BON MARCHE Territoire de BELFORT

DOLLFUS-MIEG & Cie, Société anonyme
(RETORDERIE)

FEUILLE DE CORRESPONDANCE

pour le service de l'établissement de Belfort

N°

~~Mulhouse~~ Belfort, le 14 Avril 1931

Destination Monsieur Rambal de la maison D·M·C

M. Heller Henri, employé de la construction, 18 ans de présence chez DMC, serait amateur de la 4° parcelle de terrain rue Thierry-Mieg. Il serait désireux de construire le plus tôt possible. Veuillez bien me dire si la maison est d'accord de lui céder la parcelle en question ; dans ce cas, il fera immédiatement les démarches nécessaires.

M. H. a 3 enfants et il voudrait bénéficier des avantages de la loi Loucheur pour construire.

D'accord en principe 5/2

Signature ou timbre de l'envoyeur

[signature]

Expédié, inscrit, reçu le

par

Signé :

5.29

Ces feuilles, lorsqu'elles contiendront des instructions, recommandations, avis d'arrivée ou d'expédition ou écritures à passer, seront numérotées et copiées au copie de lettres par l'envoyeur. — Une fois remplies et les commissions exécutées, elles seront renvoyées au Retordage et conservées. — Sont à considérer comme simples billets à détruire les feuilles auxquelles on ne donnera pas de numéros. — Ecrire à l'encre.

DOLLFUS-MIEG & Cie, Société anonyme

FEUILLE DE CORRESPONDANCE

pour le service de l'établissement de Belfort

N° Cx.

Mulhouse Belfort, le 17 avril *19*31

Destination Monsieur Grosjean *de la Maison D·M·C*

D M C est d'accord en principe de vendre à Monsieur Henri Heller la 4e parcelle du terrain rue Thierry-Mieg, à condition toutefois que Monsieur Heller obtienne de l'Office d'H.B.M. une renonciation suivant le texte ci-joint. Il faudra donc que Mr. Heller s'adresse à Monsieur Miellet.

La parcelle en question est traversée par un fossé qu'il sera probablement nécessaire de canaliser avant de pouvoir construire; c'est D M C qui fera faire à ses frais cette canalisation.

1 annexe

Signature de l'envoyeur :

Signé : Rambal

Ces feuilles, lorsqu'elles contiendront des instructions, recommandations, avis d'arrivée ou d'expédition ou écritures à passer, seront numérotées et copiées au copie de lettres par l'envoyeur. — Sont à considérer comme simples billets à détruire les feuilles auxquelles on ne donnera pas de numéros. — Ecrire à l'encre.

5.3o - 3000

BELFORT, le

DE BELFORT

Déclaration

Le soussigné Office public départemental d'Habitations à Bon Marché du Territoire de Belfort déclare formellement renoncer à faire usage des droits qu'il pourra tenir de l'Arrêté de déclaration d'utilité publique du Préfet du Territoire de Belfort en date du 29 mai 1929, en ce qui concerne le terrain d'une superficie de quatre ares environ appartenant à la Société anonyme Dollfus-Mieg & Cie., dont le siège social est à Mulhouse, à prendre dans une parcelle de 16 ares environ Nº 244 du plan du cadastre au lieudit "Les Barres" à Belfort, et dont l'expropriation éventuelle est visée par le susdit arrêté, et que la société Dollfus-Mieg & Cie. vendrait à Monsieur Henri Heller.

Belfort, le

Office public d'Habitations à
Bon Marché du Territoire de Belfort

BELFORT, le

5 janvier 31

Cx. Monsieur Léon KLINGELSCHMITT

BELFORT

Monsieur,

Nous vous remettons ci-joint la promesse de vente que vous nous avez demandée pour la parcelle de 4 ares environ, située en bordure de la rue E. Thierry-Mieg et que nous avons accepté de vous céder pour la construction d'une habitation à bon marché suivant la loi Loucheur.

Cette promesse de vente vous est faite sur le vu de la déclaration de renonciation de l'Office public départemental d'Habitations à Bon Marché, en date du 26 décembre 1930, le terrain dont la vente vous est promise étant frappé d'un arrêté d'expropriation actuellement en suspens.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

DOLLFUS-MIEG & Cie, Soc. an.
L'un des Directeurs-gérants:
Signé: Krafft

Annexe:

1 promesse de vente

BELFORT, le

DE BELFORT

Promesse de Vente

La Société soussignée, Dollfus-Mieg & Cie., Société anonyme, ayant son siège social à Mulhouse, propriétaire d'une parcelle de terrain de 16 ares environ, Nº 244 du plan du cadastre au lieudit "Les Barres", à Belfort, s'engage formellement à vendre à Monsieur Léon Klingelschmitt une parcelle de 4 ares environ à prendre dans le terrain ci-dessus désigné, au prix de Frs. 9.- (neuf francs) le mètre carré, payable comptant lors de la signature de l'acte de vente, tous les frais de la vente étant à la charge de Monsieur Klingelschmitt.

La parcelle est figurée en rose au croquis de situation joint à la présente promesse; elle représente un quart de la superficie totale du terrain; il sera procédé à la délimitation lors de la réalisation de la vente.

Cette promesse de vente est faite sous la condition expresse que Monsieur Klingelschmitt utilisera le terrain vendu pour la construction d'une habitation et dépendances à son propre usage.

La Société soussignée se déclare liée par la présente promesse pour une durée d'un an à compter de ce jour.

Mulhouse, le 5 janvier 1931

DOLLFUS-MIEG & Cie, Soc...

L'un des Directeurs-gérants:

Sig. Krafft

BELFORT, le

ELFORT

...ase de vente

5 janvier 31

Monsieur Léon KLINGELSCHMITT, Belfort

Monsieur Emile FEST

BELFORT

Cx.

Monsieur,

Nous vous remettons ci-joint la promesse de vente que vous nous avez demandée pour la parcelle de 4 ares environ, située en bordure de la rue E. Thierry-Mieg et que nous avons accepté de vous céder pour la construction d'une habitation à bon marché suivant la loi Loucheur.

Cette promesse de vente vous est faite sur le vu de la déclaration de renonciation de l'Office public départemental d'Habitations à Bon Marché, en date du 14 décembre 1930, le terrain dont la vente vous est promise étant frappé d'un arrêté d'expropriation définitivement en vigueur.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Annexe à la promesse de vente
5 janvier 1931

Annexe:
1 promesse de vente

...esse de vente

5 janvier 31

Cx.

Monsieur Emile F E S T

B E L F O R T

Monsieur,

Nous vous remettons ci-joint la promesse de vente que vous nous avez demandée pour la parcelle de 4 ares environ, située en bordure de la rue E. Thierry-Mieg et que nous avons accepté de vous céder pour la construction d'une habitation à bon marché suivant la loi Loucheur.

Cette promesse de vente vous est faite sur le vu de la déclaration de renonciation de l'Office public départemental d'Habitations à Bon Marché, en date du 14 décembre 1930, le terrain dont la vente vous est promise étant frappé d'un arrêté d'expropriation actuellement en suspens.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

DOLLEUS-MIEG & Cie, Soc. an.
L'un des Directeurs-gérants:
Signé: Krafft

Annexe:

1 promesse de vente

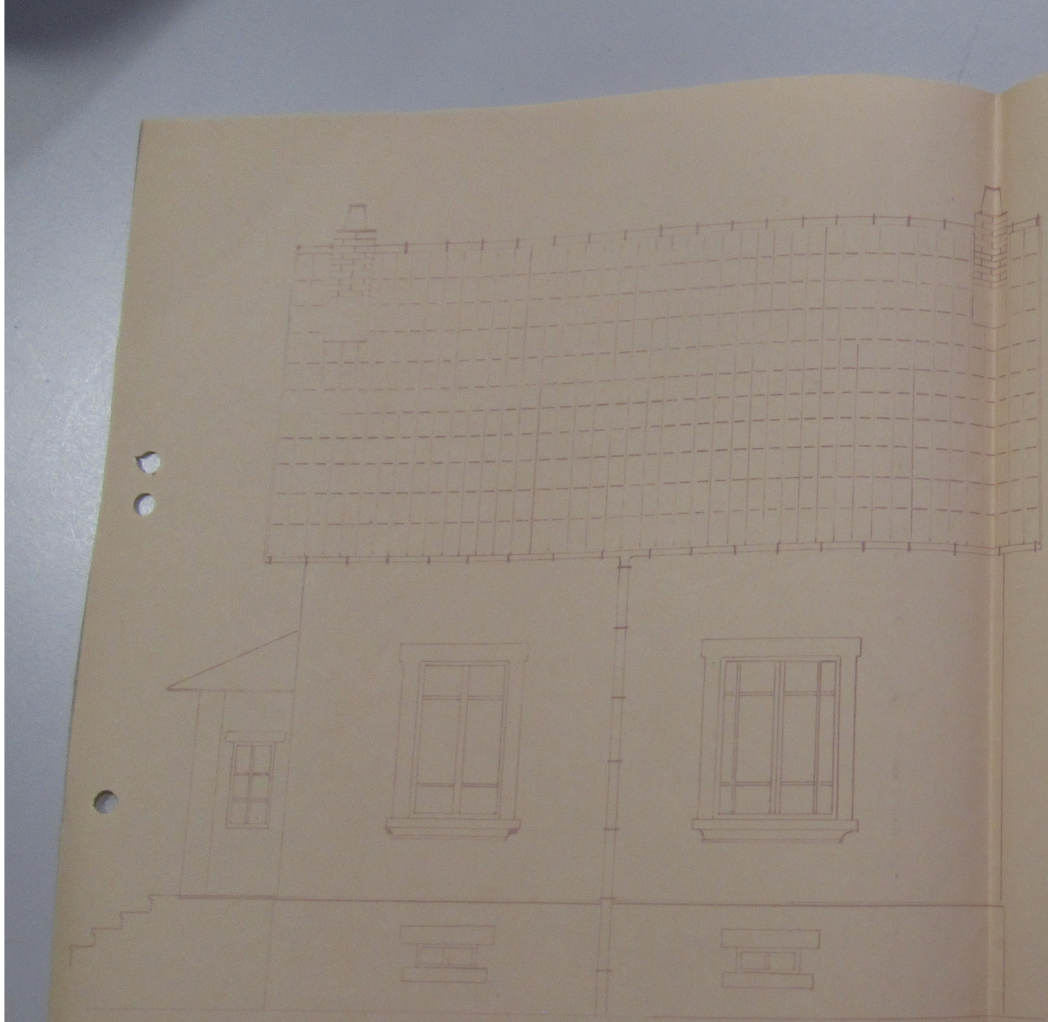

Façade Ouest



Façade Nord

Echelle 2m - 1m

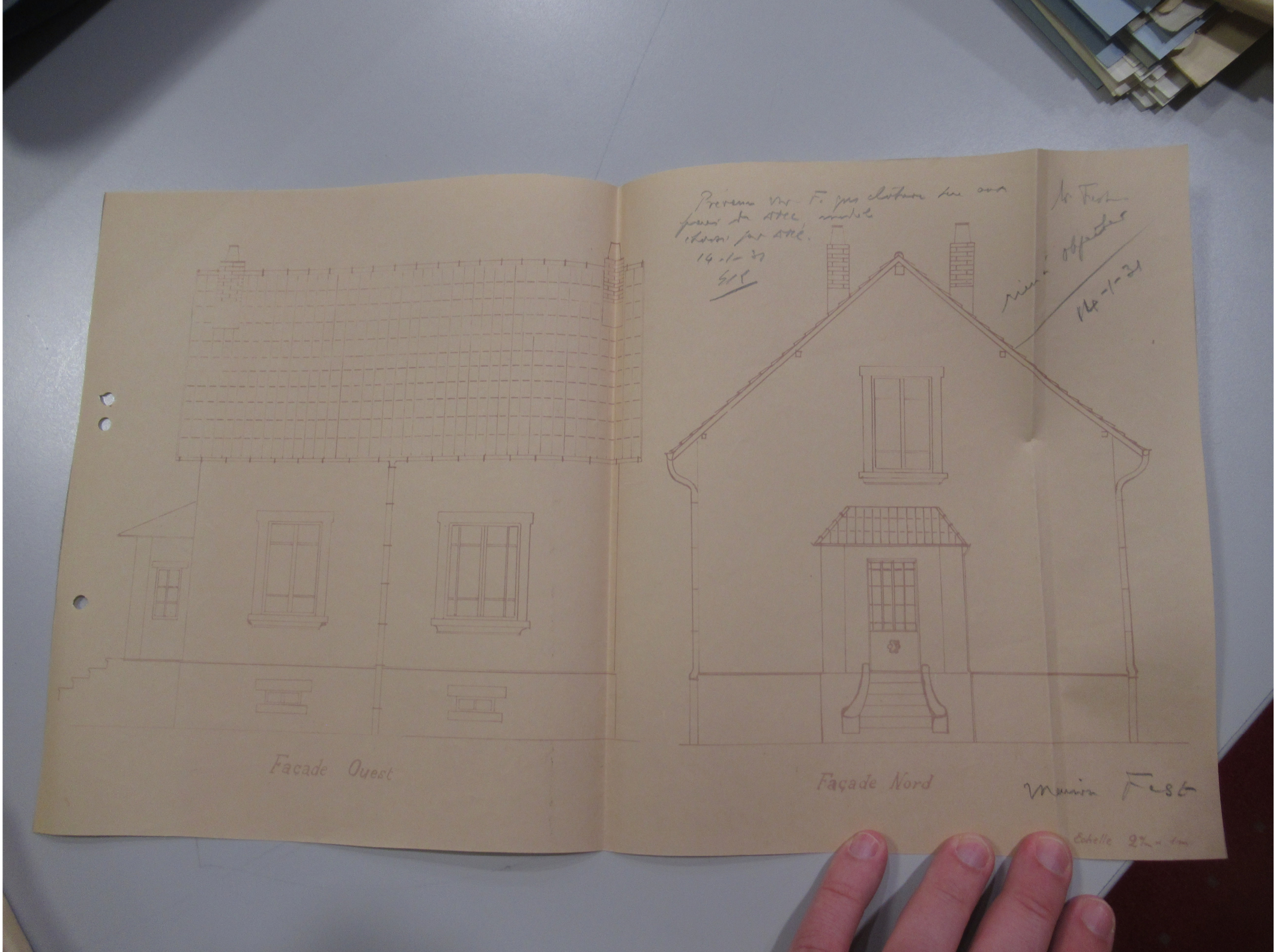
Façade Ouest
Façade Nord
Maison Fest
14-1-31
14-1-31

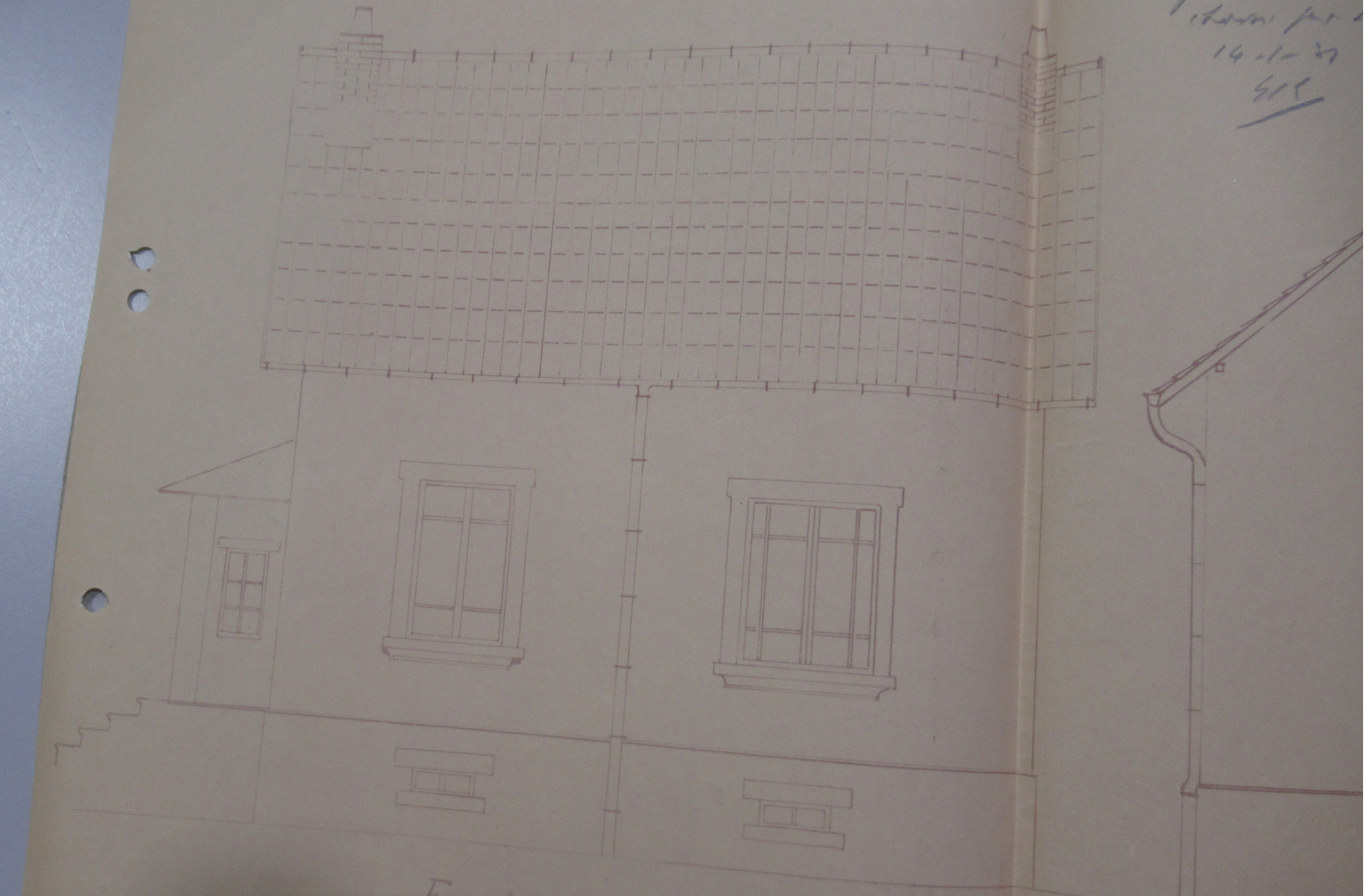

Facade Ouest

Prévenu Mr F. que clôture sur aux frais de Atec, modèle choisi par Atec.
14-1-31
[illegible]

Mr Fest
rien à objecter
14-1-31

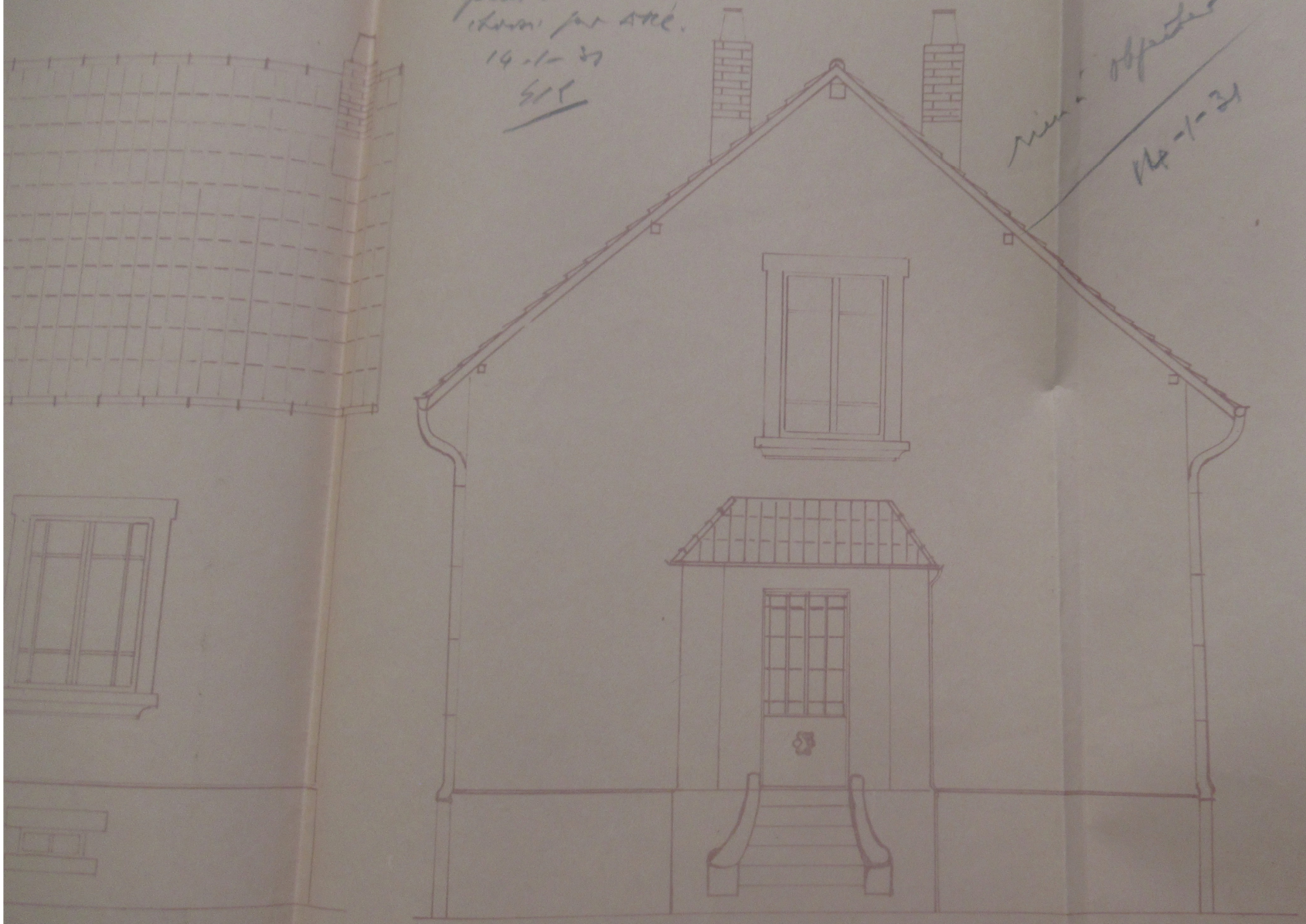

Façade Nord

Maison Fest

DE BELFORT BELFORT, le

Promesse de vente

La Société soussignée, Dollfus-Mieg & Cie., Société anonyme, ayant son siège social à Mulhouse, propriétaire d'une parcelle de terrain de 16 ares environ, Nº 244 du plan du cadastre au lieudit "Les Barres", à Belfort, s'engage formellement à vendre à Monsieur Emile Fest une parcelle de 4 ares environ à prendre dans le terrain ci-dessus désigné, au prix de Frs. 9.- (neuf francs) le mètre carré, payable comptant lors de la signature de l'acte de vente, tous les frais de la vente étant à la charge de Monsieur Fest.

La parcelle est figurée en rose au croquis de situation joint à la présente promesse; elle représente un quart de la superficie totale du terrain; il sera procédé à sa délimitation lors de la réalisation de la vente.

Cette promesse de vente est faite sous la condition expresse que Monsieur Fest utilisera le terrain vendu pour la construction d'une habitation et dépendances destinées à son propre usage.

La Société soussignée se déclare liée par la présente promesse pour une durée d'un an à compter de ce jour.

Mulhouse, le 5 janvier 1931

DOLLFUS-MIEG & Cie, Soc. an.
L'un des Directeurs-gérants:

BELFORT, le

TERRITOIRE DE BELFORT
OFFICE PUBLIC
Départemental
D'HABITATIONS A BON MARCHE
SECRETARIAT
BUREAUX
6, Rue des Nouvelles, 6
BELFORT
TELEPHONE 334
Compte postal : N° 14346, DIJON

Monsieur Emile FEST, Belfort

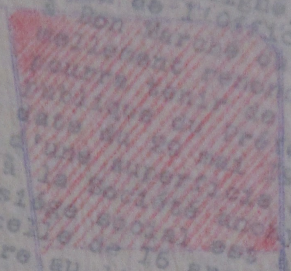

Le soussigné, Président du Conseil d'Administration de l'Office Public Départemental d'Habitations à Bon Marché du Territoire de Belfort déclare formellement renoncer à faire usage des droits qu'il pourra tenir de l'arrêté de déclaration d'utilité publique du Préfet du Territoire de Belfort en date du 26 mai 1929, en ce qui concerne le terrain d'une superficie de Quatre ares environ appartenant à la Société anonyme DOLLFUS MIEG et Cie, dont le siège social est à Mulhouse, à prendre dans une parcelle de 16 ares environ N° 244 du plan du cadastre au lieudit "Les Barres" à Belfort, et dont l'expropriation éventuelle est envisagée par le susdit arrêté, et que la Société Dollfus Mieg et Cie vendrait à M. Léon KLINGELSCHMITT.

La présente renonciation n'est faite qu'à la condition que M. KLINGELSCHMITT construira sur la dite parcelle une habitation à bon marché dans un délai de deux années et que cette construction sera édifiée à deux mètres au moins en retrait de la voie publique.

Belfort, le vingt six décembre mil neuf cent

Le Président,

Annexe à la promesse de vente du

6 janvier 1931

OFFICE PUBLIC D'HABITATIONS A BON MARCHE
Territoire de BELFORT

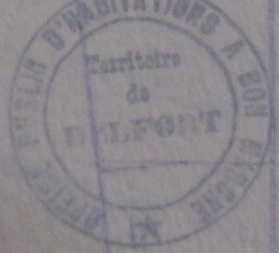

BELFORT, le

DE BELFORT

TERRITOIRE DE BELFORT

OFFICE PUBLIC
départemental
D'HABITATIONS A BON MARCHÉ

SECRÉTARIAT

BUREAUX
6, Rue des Nouvelles, 6
BELFORT

TÉLÉPHONE 2-52

Compte postal : N° 14346, DIJON

BELFORT, le

Le soussigné,Président du Conseil d'Administration de l'Office Public Départemental d'Habitations à Bon Marché du Territoire de Belfort déclare formellement renoncer à faire usage des droits qu'il pourra tenir de l'arrêté de déclaration d'utilité publique du Préfet du Territoire de Belfort en date du 29 mai I929,en ce qui concerne le terrain d'une superficie de Quatre ares environ appartenant à la Société anonyme DOLLFUS MIEG et Cie,dont le siége social est à Mulhouse,à prendre dans une parcelle de I6 ares environ N° 244 du plan du cadastre au lieudit "Les Barres " à Belfort,et dont l'expropriation éventuelle est envisagée par le susdit arrêté,et que la Société Dollfus Mieg et Cie vendrait à M. Léon KLINGELSCHMITT.

La présente renonciation n'est faite qu'à la condition que M. KLINGELSCHMITT construira sur la dite parcelle une habitation à bon marché dans un délai de deux années et que cette construction sera édifiée à deux mêtres au moins en retrait de la voie publique.

Belfort,le vingt six décembre mil neuf cent-~~neuf~~ 1930.

Le Président,

OFFICE PUBLIC D'HABITATIONS A BON MARCHÉ
Territoire de BELFORT

BELFORT, le

DE BELFORT

18 décembre 30

Cx. Monsieur Léon KLINGELSCHMITT

B E L F O R T

Monsieur,

En réponse à la demande verbale que vous nous avez adressée, nous vous informons que nous sommes disposés à vous céder une parcelle de terrain de 4 ares environ, partie d'une parcelle de 16 ares environ et dont l'expropriation éventuelle est visée par un arrêté préfectoral au bénéfice de l'Office départemental d'Habitations à Bon Marché, ceci à condition que celui-ci renonce formellement concernant cette parcelle au bénéfice de cet arrêté.

Nous sommes prêts à vous signer une promesse de vente destinée à être jointe à votre dossier pour le Ministère, si vous obtenez cette déclaration de l'Office départemental d'Habitations à Bon Marché.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Signé: Krafft

DE BELFORT

BELFORT, le

Déclaration

Le soussigné Office public départemental d'Habitations à Bon Marché du Territoire de Belfort déclare formellement renoncer à faire usage des droits qu'il pourra tenir de l'Arrêté de déclaration d'utilité publique du Préfet du Territoire de Belfort en date du 29 mai 1929, en ce qui concerne le terrain d'une superficie de quatre ares environ appartenant à la Société anonyme Dollfus-Mieg & Cie., dont le siège soeial est à Mulhouse, à prendre dans une parcelle de 16 ares environ Nº 244 du plan du cadastre au lieudit "Les Barres" à Belfort, et dont l'expropriation éventuelle est visée par le susdit arrêté, et que la société Dollfus-Mieg & Cie. vendrait à Monsieur Léon Klingelschmitt.

Belfort, le

Office public d'Habitations à
Bon Marché du Territoire de Belfort.

TERRITOIRE DE BELFORT

OFFICE PUBLIC
départemental
D'HABITATIONS A BON MARCHÉ

SECRÉTARIAT

BUREAUX
6, Rue des Nouvelles, 6
BELFORT

TÉLÉPHONE 2-52

Compte postal : N° 14346, DIJON

BELFORT, le I4 décembre I930

Le soussigné, Président de l'Office Public Départemental d'Habitations à Bon Marché du Territoire de Belfort déclare formellement renoncer à faire usage des droits qu'il pourra tenir de l'arrêté de déclaration d'utilité publique du Préfet du Territoire de Belfort en date du 29 mai I929, en ce qui concerne le terrain d'une superficie de quatre ares environ appartenant à la Société DOLLFUS MIEG et Cie, dont le siége social est à Mulhouse, à prendre dans une parcelle de I5 ares environ N° 244 du plan du cadastre au lieudit "Les Barres" à Belfort, et dont l'expropriation éventuelle est visée par le susdit arrêté, et que la Société Dollfus Mieg et Cie vendrait à M. Emile FEST.

Cette renonciation n'est faite que sous la réserve expresse que M. FEST construira sur cette parcelle de 4 ares une habitation à bon marché dans un délai de deux ans et que la dite construction sera édifiée à deux mètres au moins en retrait de la voie publique.

Belfort, le I4 décembre I930

Lu et approuvé,

OFFICE PUBLIC D'HABITATIONS A BON MARCHE
Territoire de BELFORT

8 Décembre 30

Déclaration

Cx. Monsieur Emile F e s t

B e l f o r t

Monsieur,

En réponse à la demande verbale que vous nous avez adressée, nous vous informons que nous sommes disposés à vous céder une parcelle de terrain de 4 ares environ, partie d'une parcelle de 16 ares environ et dont l'expropriation éventuelle est visée par un arrêté préfectoral au bénéfice de l'Office départemental d'Habitations à Bon Marché, ceci à condition que celui-ci renonce formellement concernant cette parcelle au bénéfice de cet arrêté.

Nous sommes prêts à vous signer une promesse de vente destinée à être jointe à votre dossier pour le Ministère, si vous obtenez cette déclaration de l'Office départemental d'Habitations à Bon Marché.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Belfort le 28 octobre

Déclaration

Le soussigné Office public départemental d'Habitations à Bon Marché du Territoire de Belfort déclare formellement renoncer à faire usage des droits qu'il pourra tenir de l'Arrêté de déclaration d'utilité publique du Préfet du Territoire de Belfort en date du 29 mai 1929, en ce qui concerne le terrain d'une superficie de quatre ares environ appartenant à la Société anonyme Dollfus-Mieg & Cie., dont le siège social est à Mulhouse, à prendre dans une parcelle de 16 ares environ Nº 244 du plan du cadastre au lieudit "Les Barres" à Belfort, et dont l'expropriation éventuelle est visée par le susdit arrêté, et que la société Dollfus-Mieg & Cie. vendrait à Monsieur Emile Fest.

Belfort, le

Office public d'Habitations à
Bon Marché du Territoire de Belfort